

**Université Mohammed V - Rabat
Faculté des Sciences Juridiques,
Economiques et Sociales - Souissi**

Semestre 2

Master Comptabilité - Contrôle - Audit

Audit Comptable et Financier (Etudes de cas corrigés)

**Professeur :
Kaoutar El Menzhi**

Important :

**Ce polycopié comprend quelques études de cas dont je suis l'auteur et d'autres études de cas dont la source est le DSCG 4 – Comptabilité et audit / Dunod et le DSCG 4 – Comptabilité et audit / Sup Foucher
Le corrigé est l'œuvre de certains de mes étudiants, actuellement lauréats du Master CCA-FSJES-Souissi et, pour certains d'entre eux, actuellement experts comptables.**

Bonne lecture

ETUDE DE CAS 1

Cas 1 : Circularisation des comptes clients : société « MAMIN II »

A la suite des demandes de confirmations externes envoyées à certains clients, vous avez préparé un document de synthèse faisant état des réponses reçues :

MAMIN : confirmations clients au 31-12-2004		
Clients	Solde au 31-12-2004	
	Selon la société	Selon le client
Zineb M.	263.500	245.865
Amina B.	149.850	235.430
Lamia A.	437.213	400.123
Karim K.	76.879	79.876
Imad A.	376.424	124.985

Par ailleurs, le chef comptable vous fait part des événements suivants :

- Client Karim K. :
 - Au 31-12-04, Mamin a envoyé un avoir portant sur un escompte de 2.100 HT.
 - A la même date, Mamin a établi un avoir de 477 TTC suite à une surévaluation de la facture K132.
- Client Lamia A. : Mamin a livré le 12-12-04, par erreur, des marchandises pour un montant de 30.000 HT.
- Client Zineb M. :
 - Mamin a livré le 28-12-04 des marchandises pour un montant de 9.265 HT. La facture correspondante a été envoyée par voie postale le 30-12-04.
 - Suite au chiffre d'affaires important réalisé avec ce client, Mamin a accordé une ristourne s'élevant à 1.250 HT. L'avoir a été envoyé le 31-12-04.
- Client Imad A. :
 - Le comptable de Mamin a enregistré, par erreur, au nom de la société Imad A. La facture SR33 pour un montant de 58950 HT.
 - Mamin a établi un avoir relatif à un escompte promis à Imad A. qu'elle ne lui a pas encore envoyé. Le montant de l'avoir s'élève à 2350 TTC.
 - Le comptable de Mamin a, par erreur, doublement comptabilisé la facture IA 74 pour un montant de 46.049 TTC.
- Client Amina B. : Mamin a accordé, le 25-12-04, un avoir à son client Amina B. pour un montant de 1500 TTC.

D'autre part, l'exploitation des réponses aux demandes de confirmation vous permet de relever les éléments suivants, signalés par les clients dans leurs réponses :

- Un chèque d'un montant de 1.090 dhs a été envoyé le 25-12-04 par le client Lamia A. en règlement de la facture LA38.
- Le comptable du client Amina B. a, par erreur, doublement comptabilisé la facture AB125 pour un montant de 45.000 HT et a omis de prendre en considération l'avoir reçu par Amina B. relatif à un retour de marchandises non conformes pour un montant de 15.000 HT. Ce comptable, qui d'ailleurs, a été dernièrement évincé de cette société, n'a pas comptabilisé le règlement de la facture AB123 pour un montant de 15.080 TTC.
- Suite à la non-conformité des marchandises reçues, le client Zineb M. a fait retourner des marchandises pour un montant de 4.250 TTC le 29-12-04. Zineb M. estime que Mamin a omis

de lui accorder, en décembre 2004, un escompte de 767 TTC. Zineb M. a envoyé le 31-12-04 un chèque d'un montant 2500 HT en règlement de la facture MZ310.

- La société Imad A. a envoyé, le 31-12-04, un chèque de 95000 dhs en règlement des factures IA78, IA79 et IA80. Elle a, également, déduit d'elle-même un avoir relatif à des marchandises défectueuses livrées par Mamin le 28-12-04 pour un montant de 35.000 HT.

TAF : Vous êtes chargés de conclure sur l'exploitation des confirmations externes et de proposer les corrections qu'il vous semble nécessaire d'apporter aux états financiers. Ces propositions peuvent être basées, dans certains cas, sur des hypothèses, qu'il vous faudrait signaler.

Cas 2 : Appréciation du système de contrôle interne_Cas Bazar

Le PDG de la société « Bazar SA », Mr Ben Ali, qui vient de recevoir le rapport de son commissaire aux comptes (*réserves sur les comptes clients, ventes et stocks*), vous appelle en consultation.

Les écarts d'inventaire sont, en effet, très importants et inexpliqués par la société. Il existe un grand nombre d'avoirs à émettre pour livraisons non conformes à la commande et d'avoirs à émettre pour retours de marchandises.

Mr Ben Ali, qui n'était pas au courant de ces problèmes, souhaiterait rétablir la situation le plus rapidement possible.

Lors de votre premier entretien avec Mr Ben Ali, il vous est exposé ce qui suit :

- La société « Bazar SA » distribue des produits aux petites, moyennes et grandes surfaces commerciales (*ustensiles de cuisines, jouets, produits cosmétiques...*).
- La société est détenue en majorité par Mr Ben Ali et sa famille. Elle est très dynamique. Son chiffre d'affaires ne cesse de croître et Mr Ben Ali pense diversifier encore plus sa gamme de produits.

Mr Ben Ali vous remet l'organigramme de la société et vous demande d'analyser le circuit d'exploitation : ventes, clients, sorties de stocks. A la suite de vos investigations, vous notez les points suivants :

1. Commandes

- Réception des commandes* : les commandes des clients sont recueillies par les représentants. Les bons de commandes sont pré numérotés et établis en 3 exemplaires : 1 pour le client, 2 pour le service commercial.
- Le service commercial* : saisit les bons de commande sur ordinateur. Ce dernier émet une étiquette autocollante mentionnant le nom, le numéro et l'adresse du client. Ce service vérifie que les articles commandés sont en stocks et décide des réapprovisionnements lorsque le seuil des stocks minimum fixé est atteint. Il transmet ensuite 2 exemplaires des bons de commande et l'étiquette autocollante au chef magasinier.

2. Sortie des stocks

- Magasin : sortie physique* ; Mr Brahim, chef magasinier, reçoit chaque matin les bons de commande et fait préparer les sorties de stocks. Les différents articles commandés par un client sont alors sortis du stock et rangés dans une boîte en plastique destinée à ce client, sur laquelle a été fixée l'étiquette autocollante mentionnant les références du destinataire. Les boîtes en plastique circulent sur un tapis roulant avec leur bon de commande.

Chaque magasinier, chargé de la sortie d'un certain nombre d'articles, lit le bon de commande, range dans la boîte les articles commandés pour lesquels il est responsable et coche les articles correspondants sur le bon de commande. A la fin de la chaîne, la boîte est

refermée et un exemplaire du bon de commande est laissé sur la boîte. Mr Brahim vérifie que tous les éléments du bon de commande sont cochés.

- d. *Saisie comptable* ; le 2^{ème} exemplaire du bon de commande est remis au service commercial qui, par la validation des bons de commande, édite les bons de livraison et les factures, et met à jour le stock comptable. Lorsqu'une rupture de stock est constatée physiquement au magasin et non sur le stock comptable, le service commercial remet à jour le stock comptable et commande aux fournisseurs les références correspondantes. Cette situation arrive régulièrement.

3. Livraison

Les bons des commandes reçus le matin au magasin sont traités dans la matinée. Les marchandises sont expédiées dans l'après-midi. Les livraisons sont assurées par des transporteurs indépendants. Ceux-ci livrent les colis et remettent un des deux exemplaires de bons de livraison au client. Le 2^{ème} est parfois rendu à la société « Bazar SA ».

4. Retours de marchandises

Les retours qui arrivent assez souvent, sont reçus par le service commercial qui, à la fin de chaque mois :

- Procède à l'inventaire des stocks reçus ;
- Etablit les bons de retour ;
- Emet les avoirs qu'il envoie aux clients ;
- Remet les marchandises au chef magasinier ;
- Remet un double au service clients qui ajuste les comptes clients.

Etant donné le grand nombre de réclamations, le service commercial a un important retard dans l'émission des avoirs.

5. Le service clients

Ce service est chargé de tenir à jour la comptabilité clients et d'assurer le suivi des impayés.

- e. *Suivi des clients* ; ce service dispose à cet effet de listings informatiques énumérant par client tous les mouvements (ventes et encaissements). Le suivi des clients est un travail pesant car la société a environ 6000 clients.
- f. *Relance des impayés* ; lorsqu'un client dépasse l'échéance de 30 jours, le service clients envoie une lettre de rappel. Cette procédure est en réalité peu utilisée car il y a beaucoup de clients à analyser et, étant donné le retard de la société dans l'émission des avoirs, les clients mécontents bloquent délibérément les paiements ou se déduisent d'office les avoirs.

TAF : En tant qu'auditeur, vous êtes chargés de mettre en évidence les lacunes, de dégager les risques éventuels et de proposer des activités de contrôle à mettre en place en utilisant le même tableau que Cas 1.

N.B : Concernant la procédure relative au suivi des clients (5-e), il vous est demandé de proposer un tableau récapitulatif du compte clients.

ETUDE DE CAS 1_CORRIGE

Cas 1_Corrigé

Nom du client	Solde de la société	Solde du Client	Ecart	Justifications		Corrections					
				Non-conformité	Montant						
ZINEB M	263 500	245 865	17 635	Facture non encore reçue par le client	11 118						
				Avoir non reçu par le client	1 500						
				Avoir déduit par le client et non encore établi par la société (suite à des retours des marchandises)	4 250	Etablir et comptabiliser un avoir sur retour des marchandises					
						7111	Ventes des marchandises	3541,66			
						4458	Etat autres comptes créditeurs	708,34			
						3427	Clients Facture à établir		4250		
				Régularisation des stocks							
				3111	Stock de M/ses	3541,66					
				6114	Δ des stocks de M/ses		3541,66				
				Etablir un avoir sur un escompte accordé							
Avoir déduit par le client et non encore établi par la société	767	6386	Escompte accordés	639							
		4458	Etat autres comptes créditeurs	128							
		3427	Clients Facture à établir		767						
Chèque envoyé par le client mais non encore parvenu	3 000										
Total				17 635							
AMINA B	149 850	235 430	85 580	Avoir non reçu par le client	1 500						
				Avoir non comptabilisé chez le client	15 000						
				Règlement non comptabilisé par le client	15 080						
				Facture doublement comptabilisée chez le client	54 000						
				Total			85 580				
LAMIA A	437 213	400 123	37 090	Marchandises envoyées par erreur au client	36 000	Régularisation des stocks					
						3111	Stock de M/ses	30 000			
						6114	Δ des stocks de M/ses		30 000		
						Contre passage de l'écriture					
				7111	Ventes des marchandises	30 000					
				4455	TVA Facturée	6 000					
3421	Clients		36 000								
Chèque envoyé par le client mais non encore parvenu	1 090										
Total				37 090							
KARIM K	76 879	79 876	2 997	Avoir non déduit par le client	2 520						
				Avoir non reçu par le client	477						
				Total			2 997				
IMAD A	376 424	124 985	251 439	Facture enregistrée par erreur chez la société	70 740	Contre passage de l'écriture					
						7111	Ventes des marchandises	58 950			
						4455	TVA Facturée	11 790			
				3421	Clients		70 740				
				Avoir non encore envoyé au client	2 350						
				Facture doublement comptabilisée chez la société	46 049	Contre passage de l'écriture					
						7111	Ventes des marchandises	46 049			
						4455	TVA Facturée	9 210			
3421	Clients		55 259								
Chèque envoyé par le client mais non encore parvenu	95 000										
Avoir déduit par le client et non encore établi par la société	42 000	Etablir un avoir sur un Rabais à accorder									
		7119	RRR accordés par l'entreprise	36 000							
		4458	Etat autres comptes créditeurs	6 000							
		4427	RRR à accorder		42 000						
Total				251 439							

Cas 2_Corrigé

	Lacunes	Risques éventuels	Recommandations
Commandes	Absence d'une procédure d'acceptation et de traitement de commande,	Risque de perte des clients suite a des livraisons non-conformes aux besoins Risque de dépassement du crédit maximum Risque de livraison à des clients insolvable	Cette tâche doit être occupée par un service spécialisé dans l'Administration des ventes afin de garantir un traitement efficace, un suivi rigoureux d'exécution de commande clients aussi il faut procéder a une étude préalable de solvabilité pour les nouveaux clients en suite il faut affecter a chaque client un crédit maximum
	les exemplaires de bon de commande sont insuffisants	Risque d'omission et de perte	Il faut archiver un exemplaire de bon de commande dans un chrono des bons de commande
	Accumulation des tâches par le service commercial qui englobe différentes tâches à savoir acceptation de commande, saisie de commande, vérification de stock, et réapprovisionnement en cas de besoins	Risque de détournement Non respect des conditions de ventes (prix et délai)	Séparation des tâches entre le service informatique, le service commercial et le magasin
SORTIE DES STOCKS	Absence d'une procédure de contrôle des commandes	Les commandes peuvent être livrées ou non(risque d'omission) Non respect du date de livraison souhaitée par le client	Mettre en place une procédure pour s'assurer que toutes les commandes sont intégralement livrées
	La sortie des marchandises ne donne pas lieu à l'établissement de bons de sorties(bon de livraison) Absence d'un fichier des bons de livraison	Risque de détournement Risque de perte	Les sorties de stocks doivent être enregistrées de façon régulière dans des fiches de stocks. La préparation de commande donne lieu à l'établissement d'un bon pré numéroté de livraison émis en plusieurs exemplaires.
	Accumulation des taches par le service comptable qui effectue plusieurs tâches à savoir l'édition des bons de livraison, des factures et la comparaison entre le stock physique et le stock comptable	Détournement de biens Risque de facturation sur des opérations fictives Risque de livraison non-conforme Non fiabilité des documents (bons de livraison, factures...)	Séparation des tâches entre la personne qui établie les bons de livraisons et celle qui édite les factures. Etablissement des factures à partir du fichier des bons de livraison.
	L'inexistence d'un rapprochement entre les factures de vente et les bons de livraison.(La régularisation du stock comptable se fait sur la base des bons de commande)	Risque de facturer des montants erronés incompatibilité entre les quantités réellement sorties et celles comptabilisées	Un rapprochement préalable entre le bon de livraison et la facture avant de procéder à la facturation
	Absence d'un suivi rigoureux des stocks Le service commercial remet a jour le stock comptable et commande des articles suite a des ruptures de stock (Le service commercial)	Risque de sur-stockage ou de rupture Risque de perte des clients fidèles Risque de payer des montants beaucoup plus élevés.	Un rapprochement régulier entre "inventaire physique / inventaire permanent". Emission des commandes après autorisation par des personnes habilitées (ou bien le service achat)
	L'inexistence d'un bon de livraison signé par le client et retourné à la société	L'impossibilité de faire preuve sur les marchandises livrées aux clients (en cas de litige) Absence d'un suivi rigoureux Risque de perte	La société doit conserver par jour de livraison, des exemplaires de notes d'envoi signés des clients càd un bon de livraison doit être envoyé aux client et retourné à la société après signature du client Mettre en place un fichier des bons de livraisons
Livraison	Absence de preuve contre le transporteur	Risque de détournement	L'enlèvement des marchandises par le transporteur doit donner lieu a une apposition de sa signature sur le bon de sortie. Création d'un service expédition
Retours de marchandises	La reception des retours de marchandises est assurée par le service commercial	Risque de détournement de marchandises	Le retour de marchandise doit passer par le service expédition
	L'existence d'un nombre très important d'avoirs en retard	Non respect du principe de séparation des exercices	L'emission des avoirs doit être approuvé par la personne habilitée Traitement rapide de avoirs
	Les avoirs ne sont comptabilisés	Sur évaluation des créances	comptabilisation rapide des avoirs émis
	Lles bons de retours établis par le service commercial ne sont ni pré-numérotés ni archivés	Risque de non détection des avoirs	Emission d'un bon de retour pré numéroté Pré numérotation des avoirs et le rapprochement avec les bons de retour Création du fichier spécial pour l'archivage des avoirs faisant corps avec les bons de retour
le service client	Suivi des clients non régulier	Risque de non recouvrement	Letrage régulier des comptes clients.
	Difficulté de récupération des créances clients.	Risque de non recouvrement Recouvrement tardif et partiel des créances.	Les procédures de relance clientèle pour les retards de paiement devront être définies et suivies
	Absence de la provision sur les créances douteuses	Litiges avec les clients. Exposition a des risques fiscaux	Il faut prévoir et choisir une politique de calcul des provisions relative à chaque client.

ETUDE DE CAS 2

Cas 1 : Principe de spécialisation des exercices

La centrale d'achat Intermarket a reçu au cours des derniers jours du mois de décembre les produits suivants :

Date	BR n°	Montant HT
29/12	12903	65 000
29/12	12904	74 000
30/12	12905	26 000
31/12	12906	75 000
02/01	01001	58 000
02/01	01002	65 000

Les produits réceptionnés le 29/12 sous le n°12904 ont tous été vendus les 30 et 31 décembre pour un montant HT de 88 800. Les factures de vente y relatives n'ont pas encore été établies. Les factures correspondant aux réceptions 12904, 12905 et 12906 n'ont pas été comptabilisées sur l'exercice.

L'inventaire de fin d'année s'est déroulé au cours de la journée du 31 décembre et les réceptions 12906 et 12905 n'ont pas été comptées dans les stocks. A l'inverse, la facture correspondant à la réception 01001 a été comptabilisée sur l'exercice clôturé.

TAF : Vérifier par bon de réception et d'expédition si le principe de spécialisation des exercices a été respecté. En cas de non-respect, quel est l'effet des erreurs éventuelles sur le résultat d'exploitation de la société. Que recommandez-vous ?

Cas 1_Corrigé

N° BON	R / N.R	Impact sur le Bilan				Impact sur le CPC				ECRITURES CORRECTRICES		
		Mvt	N° cpt	Libellé	Montant	Mvt	N° cpt	Libellé	Montant	Libellé	DEBIT	CREDIT
12904 Achat	N.R (Comptabilisation)	↘	4417	Fournisseurs F N P	-88 800	↘	6111	Achats de M/ses	-74 000	6111	Achats de M/ses	74 000
		↘	3458	ETAT autres cptes debiteurs	-14 800					3458	ETAT A C débiteurs	14 800
						↗	8100	Résultat d'exploitation	74 000	4417	Fournisseurs F N P	88 800
						↘	7111	Ventes de M/ses	-88 000	3427	Client facture à établir	106 560
12904 Vente	N.R (Comptabilisation)	↘	3427	Clients facture à établir	-106 560	↘	8100	Résultat d'exploitation	-88 000	4458	ETAT A C créditeurs	17 760
		↘	4458	ETAT A C créditeurs	-17 760					7111	Ventes de M/ses	88 800
12905	N.R (comptabilisation) N R (Stock)	↘	311	Marchandises	-26 000	↘	6114	Δ des stocks de M/ses	26 000	311	Marchandises	26 000
		↘	3458	ETAT autres cptes debiteurs	-5 200	↘	8100	Résultat d'exploitation	-26 000	6114	Δ des stocks de M/ses	26 000
		↘	4417	Fournisseurs F N P	-31 200					6111	Achats de M/ses	26 000
						↘	6111	Achats de M/ses	-26 000	3458	ETAT autres comptes debiteurs	5 200
				↘	8100	Résultat d'exploitation	26 000	4417	Fournisseurs F N P	31 200		
12906	N.R (comptabilisation) N R (Stock)	↘	311	Marchandises	-75 000	↘	6114	Δ des stocks de M/ses	75 000	311	Marchandises	75 000
		↘	3458	ETAT autres cptes debiteurs	-15 000	↘	8100	Résultat d'exploitation	-75 000	6114	Δ des stocks de M/ses	75 000
		↘	4417	Fournisseurs F N P	-90 000					6111	Achats de M/ses	75 000
						↘	6111	Achats de M/ses	-75 000	3458	ETAT autres comptes debiteurs	15 000
				↘	8100	Résultat d'exploitation	75 000	4417	Fournisseurs F N P	90 000		
1001	N.R (Comptabilisation)	↗	4411	Fournisseurs	69 600	↗	6111	Achats de M/ses	58 000	3491	Charge constaté d'avance	58 000
		↗	34552	TVA récupérable /charge	11 600	↘	8100	Résultat d'exploitation	-58 000	6111	Achats de M/ses	58 000
Impact sur bilan					Actif	↘	-230 960	Correction du bilan		Actif	↗	300 560
					Passif	↘	-158 160			Passif	↗	227 760
Impact sur résultat						↘	-72 800	Correction du résultat			↗	72 800

Cas 2 : Réalité de la certification des comptes au Maroc

TAF : Il vous est demandé d'évaluer le type de certification des comptes des sociétés cotées en bourse.

Cas 2_Corrigé

Secteurs d'activité	sociétés	Types de rapport			Cabinet d'audit	Nom du CAC	Observations
		Sans	Avec	Refus			
Agroalimentaire / Production	CARTIER SAADA		X		Fidaconseil sarl Cabinet KABBAJ	Abdellatif KABBAJ / Tijani ZAHIRI	La société achète la quasi-totalité de ses matières premières auprès des agriculteurs qui ne justifient pas leur identifiant fiscal
	CENTRALE LAITIERE	X			Price Water House Ernst & Young	Aziz BIDAHA Abdelmajid FAIZ	
	COSUMAR		X		Ernst & Young Price Waterhouse	Abdelmajid FAIZ Aziz BIDAHA	Suite a un contrôle fiscal
	DARI COUSPATE	X			Cabinet BERRADA & Associés / SOFIGEX S.A.R.L	Abdelali berrada Mohamed BERRADA	Certification suite à un examen limité comporte des entretiens avec les personnels et des vérifications analytiques
	LESEUR CRISTAL		X		PRICE WATERHOUSE FIDAROC GRANT THORNTON	Aziz BIDAHA F. MEKOUAR Associé	les dispositions des Lois de Finances 2004 et 2005 ont eu pour effet de créer un différentiel entre les taux de TVA applicables aux produits finis de Lesieur Cristal et ceux de ses principaux intrants générant ainsi un crédit de TVA structurel
	UNIMER	X			Price Waterhouse Cooper Cabinet Youssef Sebti	BELKASSMI Youssef sebti	
Assurances	AGMA LAHLOU-TAZI	X			Price Waterhouse Ernst & Young	Fawzi BRITEL Associé Aziz BIDAHA	Certification suite à un examen limité comporte des entretiens avec les personnels et des vérifications analytiques
	ATLANTA	X			ERNST & YOUNG FIDUMAC	Abdelmajid FAIZ	Certification suite à un examen limité comporte des entretiens avec les personnels et des vérifications analytiques
	CNIA SAADA	X			Coopers & Lybrand (Maroc) Fidaroc Grant Thornton	Faical mekouar ASSOCIE Abdelaziz Almechatt	
	WAFSA ASSURANCE	X			Price Waterhouse Ernst & Young	Fawzi BRITEL Associé Bachir TAZI Associé	la société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au cours 2011 la Société Wafsa Assurance SA a rejeté l'ensemble des chefs de redressements qui lui ont été notifiés.
Banques	ATTIJARIWAFSA BANK	X			Ernst & Young / Deloitte et Touche Auditors	Fawzi BRITEL Associé Kamal MEKDDAD Associé	Certification suite à un examen limité comporte des entretiens avec les personnels et des vérifications analytiques
	BCP	X			Price Waterhouse Mazars Audit et Conseil	Mohamed Raïs A. Benabdelkhalek K. Mokdad	
	BMCE BANK	X			Fidaroc Grant Thornton e t Ernst & Young	Faical mekouar ASSOCIE	
	BMCI		X		Price Waterhouse Coopers Ernst & Young	M'hamed Bouraqadi- Saadani Kamal Mokdad	La notification des résultats du contrôle a été effectuée au cours du mois de décembre 2010 et a donné lieu à un décembre 2010. Au stade actuel des procédures, nous ne sommes pas en mesure de conclure provisionnement forfaitaire dans les comptes au 31
	CDM	X			Mohamed Youssef SEBTI Price Waterhouse Coopers	Bachir TAZI Associé Faical mekouar ASSOCIE	
	CIH	X			Pricewaterhouse Coopers Deloitte et Touche Auditors	Fawzi BRITEL Associé Abdelaziz Almechatt	
Bâtiment et Matériaux de Construction	AFRIC INDUSTRIES SA	X			Moore Stephens Bernossi	A. Saaidi et Associé	
	ALUMINIUM DU MAROC	X			Ernst & Young	BERNOSSI MOORE STEPHENS	Certification suite à un examen limité comporte des entretiens avec les personnels et des vérifications analytiques
	CIMENTS DU MAROC	X			KPMG / Ernst & Young	Bachir TAZI Associé Fessal KOHEN Associé	Certification suite à un examen limité comporte des entretiens avec les personnels et des vérifications analytiques
	HOLCIM (Maroc)		X		KPMG / Ernst & Young	Bachir TAZI Associé Fessal KOHEN Associé	Contrôle fiscal
	JET ALU MAROC SA	X			Cabinet El Ghazouli	AAZIBOU Abdelkrim ELGHAZOUJLI Salah	
	LAFARGE CIMENTS		X		Price Water House Deloitte & Touche	Fawzi BRITEL Associé Abdelaziz Almechatt	un contrôle fiscal en 2011 au titre de l'IS, l'IR et la TVA pour les exercices 2007 à 2010
	MEDIACO MAROC			X	Fiduciaire de France et du Maroc / Acconcil	R.ZAOUI	1) Provision insuffisante 2) Créances risquées 3) Situation nette devenue inférieure au quart du capital social
SONASID	X			Price Waterhouse Cooper Ernst and Young	Mohamed Haddou- Bouazza Bachir TAZI Associé	Certification d'un examen limité comporte des entretiens avec les personnels et des vérifications analytiques	
Boissons	BRANOMA		X		Ernst & Young Price Waterhouse	FAIZ et Associé BIDAHA et Associé	Estimation selon les IFRS des engagements cumulés envers le personnel post départ à la retraite
	BRASSERIES DU MAROC	X			Ernst & Young Price Waterhouse	FAIZ et Associé BIDAHA et Associé	
	OUILMES	X			FIDAROC ERNST & YOUNG	F. MEKOUAR Associé FAIZ et Associé	Certification suite à un examen limité comporte des entretiens avec les personnels et des vérifications analytiques
Chimie	COLORADO	X			Baker Tilly Maroc Cabinet A.SAIDI & Associés	M.HDID Associé KANNOUR abdelwahed Associé	
	MAGHREB OXYGENE	X			FIDECO (Abdellah RHALLAM) (Abdelaziz AL MECHAT)	RHALLAM Abedellah Abdelaziz Almechatt	
	SCE	X			Ernst & Young Price Waterhouse & Coopers	Mohamed Haddou- Bouazza BENABDELKHALEK .Ahmed et Associé	Certification suite à un examen limité comporte des entretiens avec les personnels et des vérifications analytiques
	SNEP	X			Deloitte Audit Coopers & Lybrand Maroc (SA)	Abdelaziz Almechatt RESMOUKI Asmae	
Distributeurs	AUTO HALL	X			FIDAROC FIDUCIAIRE DES SOCIETES MAROCAINES	F. MEKOUAR Associé Albert BENOUDIZ	
	AUTO NEJMA	X			Deloitte & Touche Auditors KPMG	Mustafa FRAIHA BENABDELKHALEK .Ahmed et Associé	
	ENNAKL	X			FMBZ KPMG Tunisie Business. Auditing and Consulting member of TIAG international	Moncef BOUSSANUGA ZAMMOURI Kaïs FEKIH	
	FENIE BROSSETTE	X			KPMG / Deloitte Audit	BENABDELKHALEK .Ahmed et Associé FOUAD LAHGAZI	
	FERTIMA	X			FIJUCOMPTA Coopers & Lybrand Maroc (SA)	Abdelaziz Almechatt Abdelkrim LAHRIZI	
	LABEL VIE	X			Aziz BELKASSMI(PRICE WATERHOUSE) / Ahmed MSEFFER	A. Belkassmi Associé Ahmed MSEFFER	Certification suite à un examen limité comporte des entretiens avec les personnels et des vérifications analytiques
	REALIS. MECANIQUE	X			Coopers & Lybrand (Maroc) Fiduco	Abdelaziz Almechatt	
	STOKVIS NORD AFRIQUE		X		EL JERARI AUDIT & conseil M.YOUSSEF SEBTI	EL JERARI M.YOUSSEF SEBTI	Les comptes clients sont en-cours d'analyses et de justification par la société

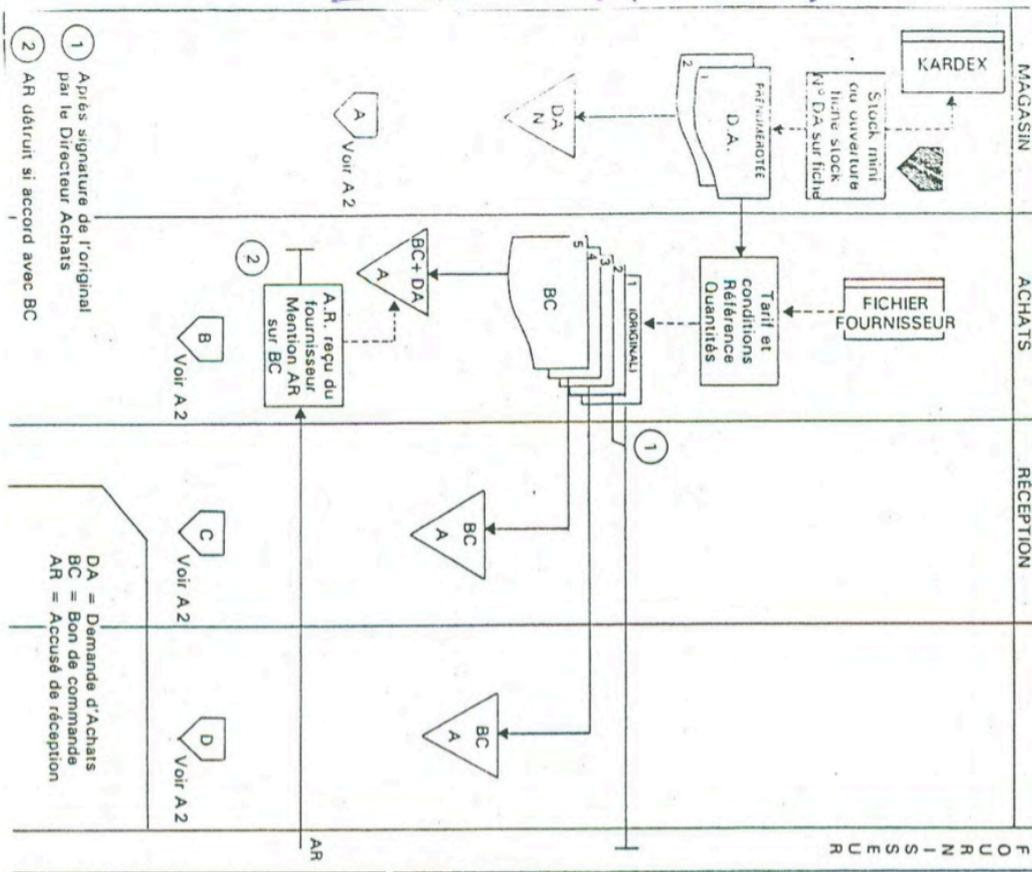
Equipements électroniques et electriques	NEXANS MAROC	X	X	P W C FIDUMAC	M TOUHLALI F.ARFAOUI	CONTRÔLE FISCAL
Immobilier	ALLIANCES	X		Deloitte Audit Cabinet A.SAIDI	NAWFAL AMAR BENABDELKHALEK ,Ahmed et Associé	Certification suite à un examen limité comporte des entretiens avec les personnels et des vérifications analytiques
	BALIMA	X		EURODEFI AUDIT AUDIT FFM	A.AJRI ABDELKADER BAHRI	Certification suite à un examen limité comporte des entretiens avec les personnels et des vérifications analytiques
	CGI		X	Deloitte Audit Coopers & Lybrand (Maroc) S.A	Sakina BENSOUDA-KORACHI Associé Abdelaziz ALMECHATT Associé	contrôle fiscal portant sur l'IS, l'IR et la TVA au titre des exercices 2006 à 2009
	DOUJA PROM ADDOHA	X		Deloitte Audit Cabinet A.SAIDI & Associés	NAWFAL AMAR BENABDELKHALEK ,Ahmed et Associé	Certification suite à un examen limité comporte des entretiens avec les personnels et des vérifications analytiques
Industrie Pharmaceutique	PROMOPHARM S.A.	X		KPMG / M.YOUSSEF SEBTI	Jamal SAAD EL IDRISSEI YOUSSEF DEBTI	
	SOTHEMA		X	FIDUCIAIRE DES SOCIETES MAROCAINES / AUDIT FFM	Albert BENOUDIZ ABDELKADER BAHRI	contrôle fiscal au titre des exercices 2007 à 2010 La société a reçu la première et la deuxième notification de redressement au titre de l'exercice 2007 qu'elle a réfuté
Ingénieries et Bienes Equip	DELATTRE LEVIVIER MAROC	X		FIIDUCO / Cabinet A.SAIDI & Associés	NAWFAL AMAR	
	STROC INDUSTRIE	X		KPMG A.B CONSULTING	Mustafa FRAIHA	
Loisirs et Hôtels	RISMA	X		DELOITTE Ernst & Young	BENABDELKHALEK ,Ahmed et Associé BACHIR TAZI	Certification suite à un examen limité comporte des entretiens avec les personnels et des vérifications analytiques
Matériels Logiciels et Services Informat	DISWAY		X	FIIDROC Cabinet A.SAIDI & Associés	NAWFAL AMAR F. MEKOUAR Associé	La société est en contrôle fiscal, elle a demandé le pourvoi devant la CLT. Les CAC ne peuvent plus mesurer l'impact sur l'arrêté des comptes au titre de cet exercice
	HPS		X	Ernst & Young Cabinet A.SAIDI & Associés	NAWFAL AMAR BACHIR TAZI	Contrat, en cours de négociation finale concernant une vente de licence
	IB MAROC.COM	X		KPMG A.B CONSULTING	Mustafa FRAIHA ZAKARIA FAHIM	Certification suite à un examen limité comporte des entretiens avec les personnels et des vérifications analytiques
	INVOLYS	X		Mazars Audit et Conseil BDO SARL	ZAKARIA FAHIM ABDOU DIOP	Certification suite à un examen limité comporte des entretiens avec les personnels et des vérifications analytiques
	M2M Group		X	FIIDROC	F. MEKOUAR Associé	la société ASSIAQA CARD, détenue à hauteur de 26% par M2M Group S.A, présente au 31 décembre 2011 une situation nette négative
	MICRODATA	X		CABINET FOUAD EL KOUHEN Cabinet A.SAIDI & Associés	AWFAL AMAR FOUAD EL KOUHEN	
	S.M MONETIQUE			ERNST & YOUNG EL Jerari Audit&Conseil		
Mines	MANAGEM	X		Price Water House Deloitte & Touche	F BRITAL ET Associé A.BIDAH Associé	Certification suite à un examen limité comporte des entretiens avec les personnels et des vérifications analytiques
	MINIERE TOUISSIT	X		Deloitte Audit Cabinet A.SAIDI & Associés	NAWFAL AMAR BENABDELKHALEK ,Ahmed et Associé	
	REBAB COMPANY	X		Ernst & Young / Cabinet (Youssef SEBTI)	M SEBTI M LAHGAZI	
	SMI	X		Price Water House Deloitte & Touche	F BRITAL ET Associé A.BIDAH Associé	Certification suite à un examen limité comporte des entretiens avec les personnels et des vérifications analytiques
Pétrole et Gaz	AFRIQUIA GAZ	X		Coopers & Lybrand (Maroc) /FIDECO	Abdelaziz Almechatt Abdellah RHALLAM)	
	SAMIR	X		Price Water House KPMG	Mohamed Haddou-Bouazza Mustafa FRAIHA	
Services aux Collectivités	LYDEC		X	Price WaterHouse Coopers / Masnaoui Mazars	ABDOU DIOP BACHIR TAZI	
Sociétés de Financement et Autres Activi	AXA CREDIT		X	FIIDROC BEA CONSEIL	F. MEKOUAR Associé BRAHIM AL ARIF	Suite a un contrôle la société conteste la majorité des redressements notifiés par la DGI
	DIAC SALAF		X	LS CONSULTING	LINA SEBTI	Insuffisance de provisionnement des créances en souffrance les TP dans les filiales doivent faire l'objet de provisions
	EQDOM	X		FIIDROC Deloitte Audit	RACHID BOUMEHRAZ SAKINA BENSOUDA KOURACHI	Certification suite à un examen limité comporte des entretiens avec les personnels et des vérifications analytiques
	MAGHREBAIL	X		Ernst & Young Cabinet A.SAIDI	NAWFAL AMAR BACHIR TAZI	Certification suite à un examen limité comporte des entretiens avec les personnels et des vérifications analytiques
	MAROC LEASING		X	Price Water House Deloitte & Touche	F BRITAL ET Associé A.BIDAH Associé	Suite à un contrôle fiscal
	SALAFIN	X		Deloitte & Touche Cabinet MAATAOUI	F BRITAL ET Associé Abderrafia ELMAATAOUI	
	SOFAC		X	FIDAROC & DELOITTE	NAWFAL AMAR M BELKHAYAT	Suite à un contrôle fiscal
	TASLIF	X		Mohamed Youssef SEBTI Price Water Hous	LINA SEBTI M ELJIRARI	
Sociétés de Portefeuilles / Holdings	DELTA HOLDING S.A	X		CROWE HORWATH AGRIC	KEBIR AL ECHEIKH EL ALAOUI ADIB BENBRAHIM	
	ZELLIDJA S.A	X		KPMG M.YOUSSEF SEBTI	FOUAD LAHGAZI YOUSSEF SEBTI	
Communication	IAM		X		Fouad LAHGAZI Abdelaziz ELMECHATT	Suite à un contrôle fiscal

Pour résumer :

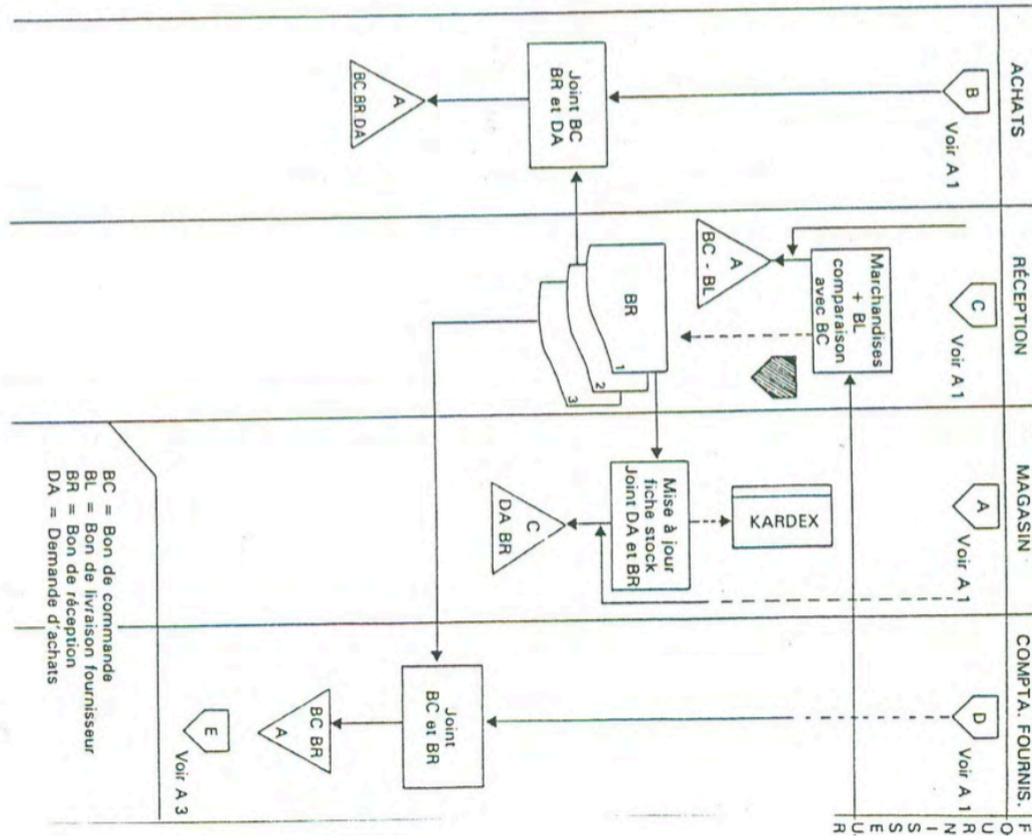
TYPE DE RAPPORT	Pourcentages	Remarques	
LES RAPPORTS SANS RESERVE	71%	43% de ses rapports ont été certifiés suite à un examen limité	
		57% de ses rapports ont été certifiés sur la base d'un Audit	
LES RAPPORTS AVEC RESERVE	28%	67% de ses rapports ont été certifiés sous réserves des contrôles fiscaux	
		33% de ses rapports ont été certifiés sous réserves des motifs différents	
REFUS DE CERTIFICATION	1%	Les Comptes de la société MEDIACO, qui opère dans le secteur "Bâtiment et Matériaux de constructions", ne donnent pas une image fidèle	

ETUDE DE CAS 3

Cas 1: Diagramme de circulation ou flow-chart



A1

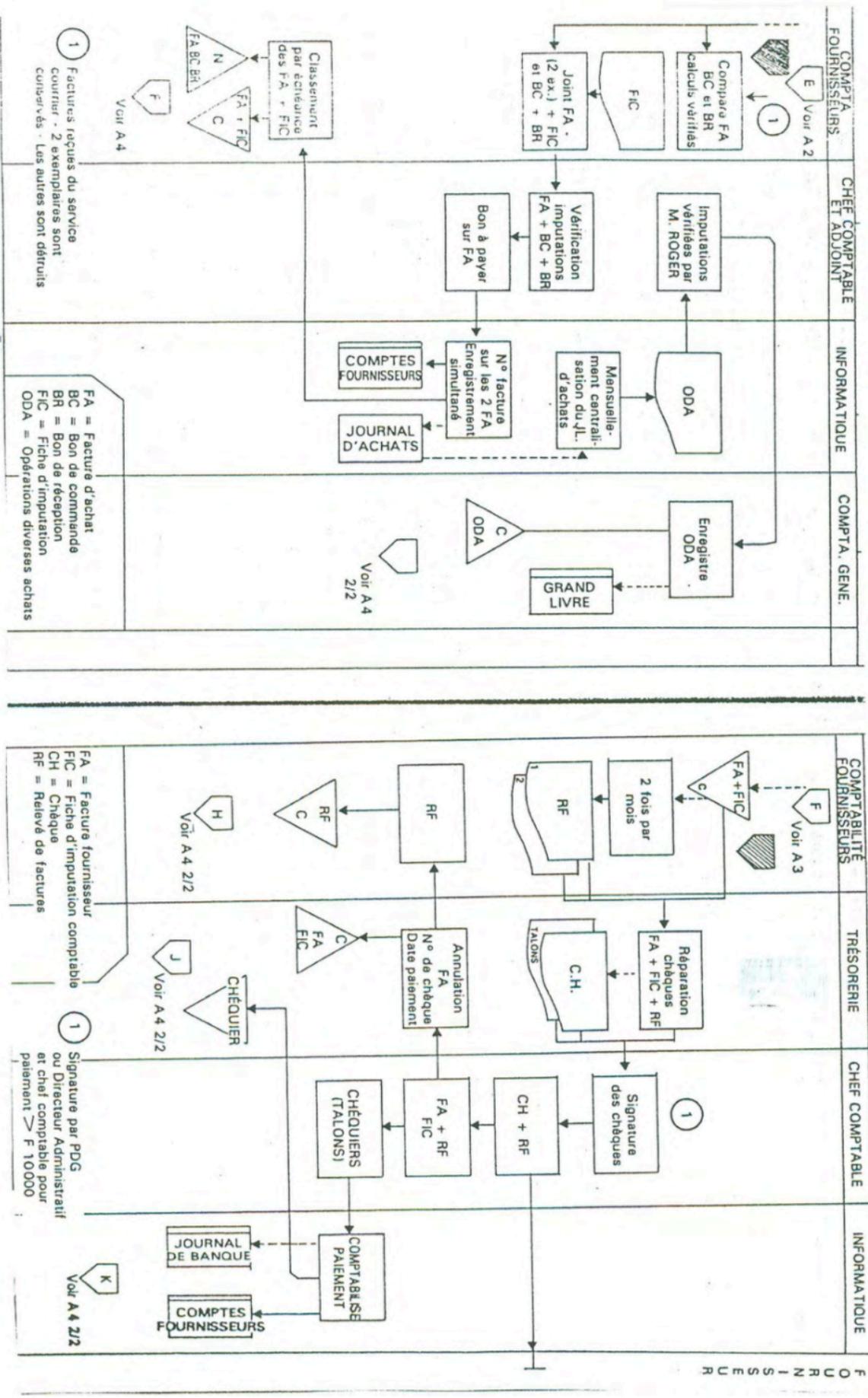


A2

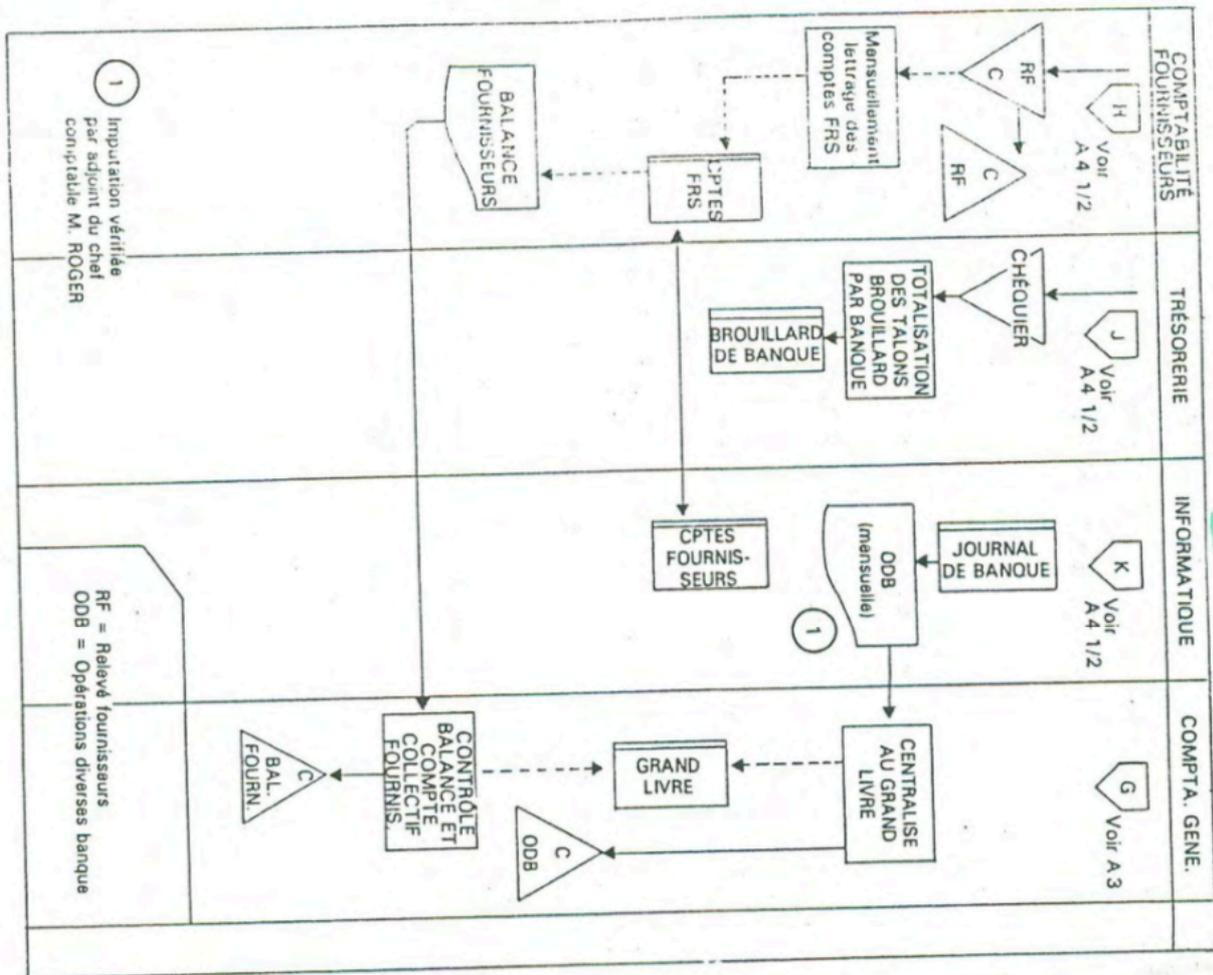
A3

A4

2



AS



PERSONNEL CONCERNÉ		GRILLE DE SEPARATION DE FONCTIONS						
FONCTION	PERSONNEL CONCERNÉ	DIRECTION ACHATS	M. LOEB SCE. ACHATS	M. FRAIN RECEPTION	M. GARCIA COMPTA. FOURNISSEURS	M. VINCENT CHEF COMPTABLE	M ^{TR} ERIC TRESORERIE	M. BONSITE COMPTA. GÉNÉRALE
COURRIER	- ouverture							
	- enregistrement							
VENTES	- acceptation des commandes							
	- bon d'expédition							
	- facturation							
	- contrôle facturation							
ACHATS	- avoirs							
	- comptabilisation							
	- remises de chèques							
	- enregistrement règlements							
	- autorisation commandes	X						
BANQUE	- bons de commande		X					
	- bons de réception			X				
	- contrôle réception			X				
	- bon à payer				X			
	- établissement règlement					X		
CAISSE	- signature règlement					X		
	- comptabilisation						X	
PAIE	- rapprochements							
	- espèces							
PAIE	- comptabilisation							
	- autorisations							
	- éléments de base							
	- bulletins							
PAIE	- livre de paie							
	- règlement de la paie							
	- comptabilisation							

Cas 1_Corrigé

	Services	Description des tâches
A 1	Magasin	le magasinier constate un stock mini dans le fichier KARDEX, il établit une demande d'achat pré-numérotée en deux exemplaires, il attribue un numéro à cette demande qui doit être enregistré dans la fiche de stock, exemplaire n°2 classé provisoirement dans les archives, par ordre numérique, l'exemplaire n° 1 de la demande d'achat transmis au service achat.
	Achats	Le service achat consulte le fichier fournisseur pour vérifier les tarifs et les conditions, il établit un bon de commande avec 5 exemplaires, l'original, signé par le directeur Achat, et la copie n°2 du bon de commande vont être envoyés au fournisseur, la copie n°3 est classée alphabétiquement avec la demande d'achat, un autre exemplaire n°4 transmis au service réception qui va le classer provisoirement par ordre alphabétique en attendant la réception de la marchandise, le dernier exemplaire n°5 est envoyé au service comptabilité-fournisseur où il est classé de façon provisoire par ordre alphabétique. Le service achat reçoit la copie n°2 du bon de commande avec la mention "accusé de réception".
A 2	Réception	le service réception reçoit la marchandise avec le bon de livraison, il procède à une vérification de la conformité, entre le bon de livraison et le bon de commande n° 4, en terme de quantité et qualité. Ensuite il va les classer à titre définitif par ordre alphabétique. Il établit un bon de réception pré-numéroté en trois exemplaires, la copie n° 1 envoyée avec la marchandise au magasin, le magasinier joint le bon de réception avec la demande d'achat n° 1 afin de mettre sa fiche de stock à jour et la classer chronologiquement et à titre définitif. Le service achat joint l'exemplaire n° 2 du bon de réception avec la copie n° 4 du bon de commande et l'exemplaire du bon d'achat et classe les trois documents par ordre alphabétique. la 3 ^{ème} copie envoyée au service compta-fournisseur et classée provisoirement? avec le bon de commande n°5, par ordre alphabétique.
A 3	Compta-fournisseur	le service comptable reçoit auprès du service courrier 2 exemplaires de la facture. Il compare la facture avec le bon de commande et celui du réception pour s'assurer des prix et des quantités, le comptable prépare une fiche d'imputation et transmet à Mr ROGER le chef comptable les 2 exemplaires de la facture, le bon de commande et le bon de réception, Mr ROGER vérifie l'imputation et établit un bon à payer sur la facture d'achat.
	Informatique	Le service informatique enregistre les deux factures d'achat avec un numéro dans le journal achats et les comptes fournisseurs. les factures sont classées par échéances, une facture est regroupée par les bons de commande et de réception par ordre numérique et à titre définitif, l'autre facture jointe chronologiquement et provisoirement avec la fiche d'imputation. l'informaticien centralise mensuellement le journal d'achat, après la vérification de Mr ROGER, et l'enregistre parmi les opérations diverses achats Chez la compta Géné qui met le grand livre à jour et classe ses opérations chronologiquement;
A 4	Compta-fournisseur	le service comptable établit 2 fois par mois un relevé de factures en deux exemplaires. Il regroupe les factures, les fiches d'imputation en-cours avec les relevés des factures et il les transmet au trésorier de la société.
	Trésorerie	le règlement se fait par chèque. Sur la base des factures, des fiches d'imputation comptable et les relevés établis le trésorier prépare les chèques, ensuite il porte les chèques avec les relevés des factures pour la signature par le chef comptable, mais si le montant dépasse 10 000 dans ce cas la signature doit être faite par le PDG ou le directeur Administratif
	Chef comptable	Le Chef Comptable envoie au fournisseurs le Chèque et, Et transmet un dossier contenant la facture fournisseur et le relevé des Factures et la fiche d'imputation comptable pour l'annulation de la FA avec le n° du chèque et la date du paiement au trésorier qui classe définitivement la Facture fournisseur et la fiche d'imputation par ordre chronologique pour le relevé de factures il est envoyé au service Compta Fournisseur qui le classe provisoirement par ordre chronologique. ensuite il envoie le talon au service informatique pour comptabiliser le Paiement et la mise à jour des registres à savoir le journal banque et comptes Fournisseurs et il transmet au service trésorerie le talon qui est classé provisoirement.
A 5	Compta-fournisseur	ce service procède au lettrage du compte FRS mensuellement en prenant en compte l'information fournie par le Relevé FRS. il reporte les informations sur le registre du FRS pour tirer la Balance FRS qui l'envoie à la Compta générale afin de la contrôler avec le Compte collectif FRS et centralise le compte sur le grand livre. La Compt Générale à son tour la classe définitivement par ordre chronologique,
	Trésorerie	le trésorier totalise les talons, qu'il a reçus, et les traite par banque et les reporte sur le registre Brouillard de Banques
	Informatique	Après la transmission de l'information sur le journal de banque et l'enregistrement sur les ODB, l'informaticien envoie le document des ODB (imputation vérifiée par l'adjoint) à la compta générale qui le centralise au grand livre et classe définitivement les ODB par ordre chronologique.

Cas 2 : Séparation des exercices

Soient les bons de réception et d'expédition suivants :

Date	Bon de réception			Bon d'expédition		
	N°	Montant HT	Marchandises incluses ou exclues de l'inventaire	N°	Montant HT	Marchandises incluses ou exclues de l'inventaire
29-12	2001	139858	Exclues	2011	265720	Inclues
	2002	149263	Exclues	2012	95870	Inclues
30-12	2003	53450	Exclues	2013	333470	Inclues
	2004	165971	Inclues	2014	435640	Inclues
31-12	2005	211830	Exclues	2015	278925	Exclues
	2006	149555	Exclues	2016	320170	Inclues

Informations complémentaires :

- Les factures relatives aux bons de réception et d'expédition 2001, 2003, 2006 et 2011, 2012, 2015 ont été enregistrées sur l'exercice N.
- Les factures relatives aux bons de réception et d'expédition 2002, 2004, 2005 et 2013, 2014 2016 ont été comptabilisées sur les charges de l'exercice N+1.
- La facture de vente relative au bon d'expédition 2017 (258765 HT) et la facture d'achat concernant le bon de réception 2007 (67987 HT) de janvier N+1 ont été comptabilisées sur l'exercice clôturé. Les marchandises, objets du bon 2017 sont exclues du stock de N. Les marchandises, objets du bon 2007 sont inclus dans le stock de N.

TAF : Vérifier par bon de réception et d'expédition si le principe de spécialisation des exercices a été respecté. En cas de non-respect, quel est l'effet des erreurs éventuelles sur le résultat d'exploitation de la société. Que recommandez-vous ?

Cas 2_Corrigé

N° Bon	Respect / Non respect	Impact		Rectification		
		Bilan	CPC	Libellé	Débit	Crédit
Reception						
BR 2001	Non respect Stock	3111 : Stock	6114 : Var. Stock	3111 Stock	139 858,00	
		- 139 858,00	- 139 858,00	6114 Variation de stock		139 858,00
			Resultat d'exp.			
			- 139 858,00			
BR 2002	Non respect Facturation	4111 : Fournisseurs	6111 : Achats	6111 Achats	149 263,00	
		- 179 115,60	- 149 263,00	3458 EACD	29 852,60	
		34552 : TVA recup	Resultat d'exp.	4411 Fournisseurs		179 115,60
	- 29 852,60	149 263,00				
	Non respect Stock	3111 : Stock	6114 : Var. Stock	3111 Stock	149 263,00	
		- 149 263,00	- 149 263,00	6114 Variation de stock		149 263,00
		Resultat d'exp.				
			- 149 263,00			
BR 2003	Non respect Stock	3111 : Stock	6114 : Var. Stock	3111 Stock	53 450,00	
		- 53 450,00	- 53 450,00	6114 Variation de stock		53 450,00
			Resultat d'exp.			
			- 53 450,00			
BR 2004	Non respect Facturation	4111 : Fournisseurs	6111 : Achats	6111 Achats	165 971,00	
		- 199 165,20	- 165 971,00	3458 EACD	33 194,20	
		34552 : TVA recup	Resultat d'exp.	4411 Fournisseurs		199 165,20
	- 33 194,20	165 971,00				
	Non respect Stock	3111 : Stock	6114 : Var. Stock	3111 Stock	165 971,00	
		- 165 971,00	- 165 971,00	6114 Variation de stock		165 971,00
		Resultat d'exp.				
			- 165 971,00			
BR 2005	Non respect Facturation	4111 : Fournisseurs	6111 : Achats	6111 Achats	211 830,00	
		- 254 196,00	- 211 830,00	3458 EACD	42 366,00	
		34552 : TVA recup	Resultat d'exp.	4411 Fournisseurs		254 196,00
	- 42 366,00	211 830,00				
	Non respect Stock	3111 : Stock	6114 : Var. Stock	3111 Stock	211 830,00	
		- 211 830,00	- 211 830,00	6114 Variation de stock		211 830,00
		Resultat d'exp.				
			- 211 830,00			
BR 2006	Non respect Stock	3111 : Stock	6114 : Var. Stock	3111 Stock	149 555,00	
		- 149 555,00	- 149 555,00	6114 Variation de stock		149 555,00
			Resultat d'exp.			
			- 149 555,00			
BR 2007	Non respect Facturation	4411 : Fournisseurs	6111 : Achats	3491 CCA	67 987,00	
		- 81 584,40	- 67 987,00	6111 Achats		67 987,00
		34552 : Tva recup	Resultat d'exp.			
- 13 597,40	67 987,00					
Expédition						
BE 2011	Non respect Stock	3111 : Stock	6114 : Var. Stock	3111 Stock		265 720,00
		- 265 720,00	- 265 720,00	6114 Variation de stock	265 720,00	
			Resultat d'exp.			
			- 265 720,00			
BE 2012	Non respect Stock	3111 : Stock	6114 : Var. Stock	3111 Stock		95 870,00
		- 95 870,00	- 95 870,00	6114 Variation de stock	95 870,00	
			Resultat d'exp.			
			- 95 870,00			
BE 2013	Non respect Facturation	3421 : Clients	7111 : Ventes	3421 Clients	400 164,00	
		- 400 164,00	- 333 470,00	4458 EACC		66 694,00
		4455 : TVA facturée	Resultat d'exp.	7111 Ventes		333 470,00
	- 66 694,00	333 470,00				
	Non respect Stock	3111 : Stock	6114 : Var. Stock	3111 Stock		333 470,00
		- 333 470,00	- 333 470,00	6114 Variation de stock	333 470,00	
		Resultat d'exp.				
			- 333 470,00			
BE 2014	Non respect Facturation	3421 : Clients	7111 : Ventes	3421 Clients	522 768,00	
		- 522 768,00	- 435 640,00	4458 EACC		87 128,00
		4455 : TVA facturée	Resultat d'exp.	7111 Ventes		435 640,00
	- 87 128,00	435 640,00				
	Non respect Stock	3111 : Stock	6114 : Var. Stock	3111 Stock		435 640,00
		- 435 640,00	- 435 640,00	6114 Variation de stock	435 640,00	
		Resultat d'exp.				
			- 435 640,00			
BE 2015	Non respect Stock	3111 : Stock	6114 : Var. Stock	3111 Stock		- 278 925,00
		- 278 925,00	- 278 925,00	6114 Variation de stock	- 278 925,00	
			Resultat d'exp.			
			278 925,00			
BE 2016	Non respect Facturation	3421 : Clients	7111 : Ventes	3421 Clients	384 204,00	
		- 384 204,00	- 320 170,00	4458 EACC		64 034,00
		4455 : TVA facturée	Resultat d'exp.	7111 Ventes		320 170,00
	- 64 034,00	320 170,00				
	Non respect Stock	3111 : Stock	6114 : Var. Stock	3111 Stock		320 170,00
		- 320 170,00	- 320 170,00	6114 Variation de stock	320 170,00	
		Resultat d'exp.				
			- 320 170,00			
BE 9022	Non respect Facturation	3421 : Clients	7111 : Ventes	7111 Ventes	258 765,00	
		- 310 518,00	- 258 765,00	4491 PCA		258 765,00
		4455 : TVA facturée	Resultat d'exp.			
- 51 753,00	258 765,00					

ETUDE DE CAS 4

Cas 1: Circularisation ou confirmation extérieure

A la suite des demandes de confirmations extérieures envoyées à certains clients, vous avez préparé un document de synthèse faisant état des réponses reçues :

ACG SA : demande de confirmation de certains clients au 31-12-N

Clients	Soldes au 31-12-N	
	Selon la société	Selon le client
Ahmed	897.436	667.802
Bachir	171.293	356.024
Charifa	50.212	36.424
Daoud	339.500	215.000
Errais	243.789	365.349

Le chef comptable vous fait part des situations suivantes :

- La société ACG a envoyé par ses propres moyens de transport, au 31/12, la facture n°C33 accompagnée des marchandises commandées à son client Charifa (net commercial HT : 11.000, frais de transport : 588 TTC).
- Le client Bachir a fait retourner, au 30/12, un lot de marchandises non conformes pour un net à déduire de 38.469 TTC, l'avoir n'a pas encore été établi par ACG. ACG a par ailleurs accordé une ristourne de 4% à son client Bachir sur un TTC de 180.000. L'avoir n'a pas encore été envoyé au client.
- ACG a envoyé le 29/12 la facture A65 d'un net à payer TTC de 55.000 au client Ahmed, les marchandises, quant à elles, ont été retardées chez le transporteur.
- ACG a, le 31/12, adressé un avoir de 11.500 HT à son client Errais.

Par ailleurs, l'exploitation des réponses aux demandes de confirmation vous permet de relever les événements suivants signalés par les clients dans leurs réponses :

- Le client Ahmed a envoyé le 28/12 trois chèques en règlement de trois factures pour un montant global de 175.000 TTC. Il a, en outre, oublié de prendre en considération l'avoir sur réduction financière (1,5%) reçu le 30/12 de ACG se rapportant à une facture dont le net commercial s'élève à 95.000 HT, et doublement comptabilisé l'avoir sur réduction commerciale reçu 10 jours avant (1.120 HT).
- Le client Daoud a reçu, par erreur, des marchandises accompagnées de la facture D55 pour un net à payer TTC de 120.000 TTC. Il s'est fait déduire un rabais sur marchandises non conformes reçues trois mois auparavant pour montant

HT de 3.750.

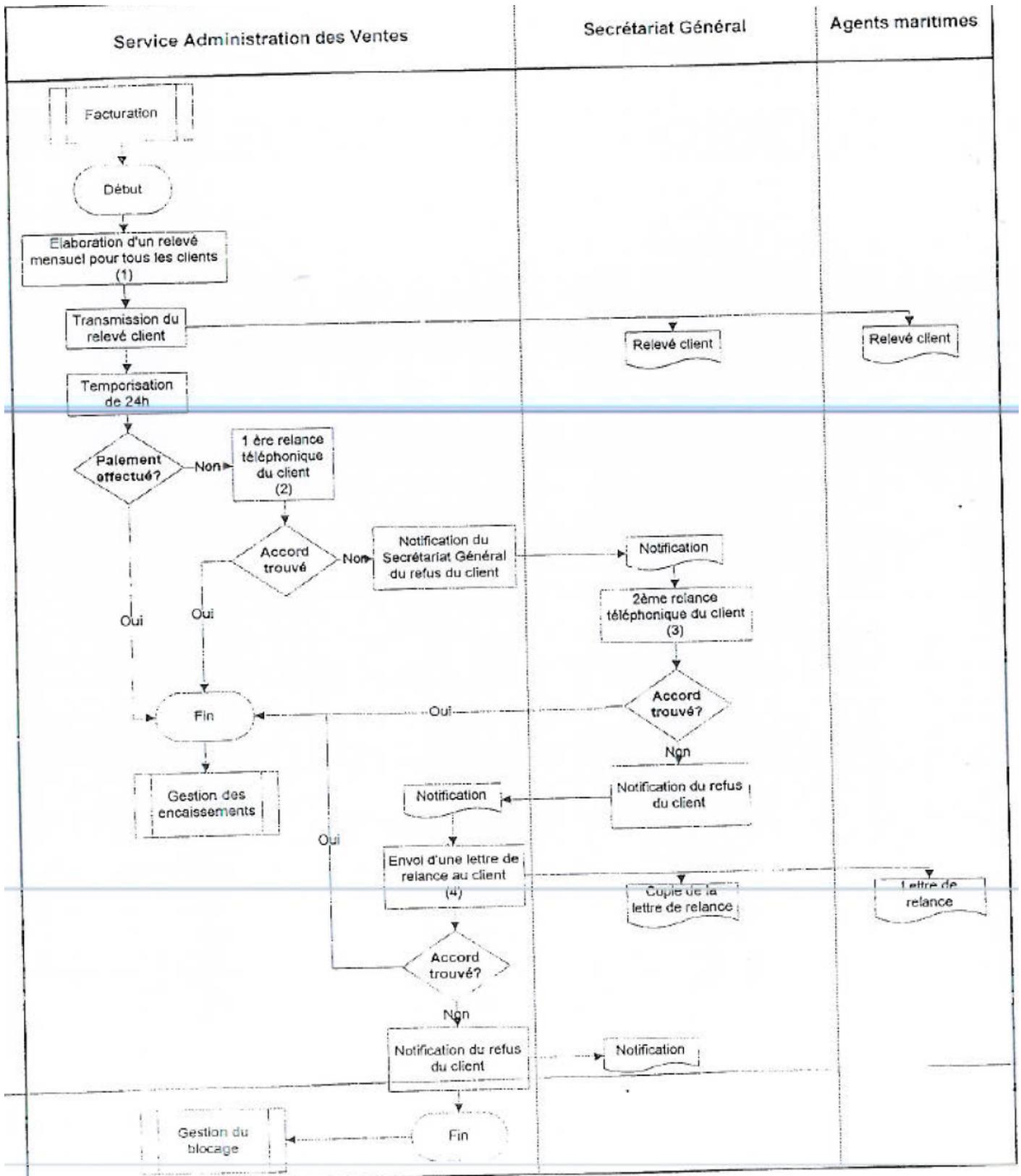
- Le comptable du client Bachir a, par erreur, doublement comptabilisé, la facture B29 reçue d'ACG pour un montant HT de 180.000.
- Le comptable de Errais a doublement comptabilisé une facture d'un net commercial HT de 86.250. Cette facture comprend entre autres des frais de port de 2.300 HT et des emballages consignés de 1500 HT.

TAF : Vous êtes chargés de conclure sur l'exploitation des confirmations externes et de proposer les corrections qu'il vous semble nécessaire d'apporter aux états financiers. Ces propositions peuvent être basées, dans certains cas, sur des hypothèses, qu'il vous faudrait signaler.

CAS1_Corrigé :

Nom du client	Solde société	Solde client	Ecart	Justification de l'écart	Rectification			
					Libellé	Débit	Crédit	
Ahmed	897 436,00	667 802,00	229 634,00	Marchandise non encore reçue par Ahmed	55 000,00			
				Chèques émis par Ahmed et non encore reçus par ACG	175 000,00			
				Ahmed a oublié de prendre en considération l'avoir sur réduction commerciale	- 1 710,00			
				Ahmed a doublement comptabilisé l'avoir reçu 10 jour avant	1 344,00			
				Ecart justifié	229 634,00			
Bachir	171 293,00	356 024,00	- 184 731,00	Avoir déduit par Bachir et non encore établi par ACG	38 469,00	Etablir un avoir / retour de marchandise		
						7111 Ventes de marchandise	32 057,50	
						4458 EACC	6 411,50	
						4427 Client avoir à établir		38 469,00
						3111 Stock de marchandise	32 057,50	
				6114 Variation de stock		32 057,50		
				Avoir établi par ACG et non encore envoyé à Bachir	- 7 200,00			
				Bachir a double comptabilisé la facture	- 216 000,00			
Ecart justifié	- 184 731,00							
Charifa	50 212,00	36 424,00	13 788,00	Facture non encore reçue par Charifa	13 788,00			
				Ecart justifié	13 788,00			
Daoud	339 500,00	215 000,00	124 500,00	Daoud à reçu des marchandises par erreur	120 000,00	Annuler la comptabilisation et retourner la marchandise		
						7111 Ventes de marchandises	100 000,00	
						4455 TVA Facturée	20 000,00	
						3421 Client daoud		120 000,00
						3111 Stock de marchandise	100 000,00	
				6114 Variation de stock		100 000,00		
				Daoud s'est fait déduire un rabais sur m/se non conforme	4 500,00	Etablir l'avoir		
						7119 RRR accordés	3 750,00	
						3458 EACD	750,00	
4427 RRR à accorder avoir à ...		4 500,00						
Ecart justifié	124 500,00							
Errais	243 789,00	365 349,00	- 121 560,00	Avoir établi par ACG et non encore reçu par Errais	- 13 800,00			
				Facture comptabilisé en double par Errais	- 107 760,00			
				Ecart justifié	- 121 560,00			

Cas 2: Diagramme de circulation ou flow-chart



Cas 1_Corrigé :

Description narrative	Services concernés
La procédure de facturation commence par l'élaboration d'un relevé mensuel pour tous les clients. Ce relevé est établie en 2 exemplaires :	- Administration des ventes - Secrétariat général
- Le premier envoyé au secrétariat général	- Clients (agent maritime)
- Le deuxième aux clients (agent maritime)	
Le paiement doit être effectué dans les 24 heures qui suivent. Le service Administration des ventes temporise pendant cette durée.	
Si le paiement est effectué dans les délais la procédure de facturation prend fin alors que commence la procédure gestion des encaissements.	- Secrétariat général
S'il n'y a pas paiement dans les délais le service administration des ventes effectue une première relance téléphonique du client.	- Clients (agent maritime)
Si un accord est trouvé la procédure de facturation prend fin alors que commence la procédure gestion des encaissements.	- Administration des ventes
Si aucun accord n'est trouvé le service administration des ventes établi une notification du refus de paiement et l'envoi au secrétaire général.	
Une fois la notification reçu par le secrétaire général, il effectue une deuxième relance du client par téléphone. Si un accord est trouvé la procédure de facturation prend fin alors que commence la procédure gestion des encaissements.	
Sinon le secrétaire général renvoi la notification de refus de paiement au service administration des ventes qui établi une lettre de relance envoyé au client, il en fait une copie et la transmet au secrétaire général.	
Si après l'envoi de la lettre un accord est conclu. la procédure de facturation prend fin alors que commence la procédure gestion des encaissements.	- Secrétariat général
Si le non paiement persiste le service administration des ventes retransmet la notification au secrétaire général.	- Administration des ventes
A ce stade, la procédure de facturation prend fin et commence la procédure de gestion de blocage	

ETUDE DE CAS 5

Cas 1 : Appréciation du système de contrôle interne

- I.** Les produits fabriqués par l'entreprise XYZ sont diversifiés puisqu'il existe plus de 200 références possibles. Un seul atelier permet la réalisation des opérations de production. L'inventaire physique est réalisé à une date antérieure à celle de la clôture de l'exercice. Lors de votre assistance à l'inventaire annuel des stocks, vous avez relevé les constatations suivantes :
- c'est le chef atelier qui organise, réalise et supervise l'inventaire ;
 - la date d'inventaire est choisie par le chef d'atelier afin de correspondre à une période de moindre activité ;
 - le chef d'atelier détache une partie du personnel de fabrication et des manutentionnaires du magasin et les affecte à l'inventaire. Les autres membres des groupes poursuivent leur activité productive ;
 - Chaque individu se voit proposer le matin même une zone à recenser. Il dispose à cet effet d'une photocopie de l'inventaire permanent le plus récent ;
 - de nombreuses fois, il doit rechercher la destination des produits en place (produits finis en attente d'expédition, ou au contraire destinés au magasin de l'entreprise...) ;
 - en raison de la continuation de la production, et donc des manipulations de matières, d'en cours et de produits finis, le recensement des stocks de l'atelier est difficile à réaliser, car aucune méthode de signalisation de l'avancement de l'inventaire n'existe. Les différences d'inventaire sont alors fréquentes ;
 - les écarts d'inventaire sont passés en compte sans qu'il n'y ait recherche d'explication, ni accord de la direction ;
 - il n'existe pas à proprement parlé de feuilles d'inventaire. Le récolement de ces feuilles d'inventaire est effectué tardivement et n'offre pas toutes les garanties souhaitées.
- II.** Lorsque Mme Nadia, chef d'entreprise, lance une commande de réapprovisionnement, elle transmet un exemplaire du bon de commande au service qui réceptionne les achats. Lorsqu'il réceptionne les fournitures, monsieur Brahim appose un tampon « réceptionné » sur le bon de commande et transmet ensuite le bon de commande au service comptabilité qui est chargé de l'enregistrement des achats et de la tenue des comptes fournisseurs. Les fournitures sont conduites en zone de stockage par des chariots élévateurs. La quantité de fourniture entrée en stock est enregistrée par le magasinier sur un compte de stock.
- III.** L'étude d'une partie du circuit ventes- clients vous pousse à dégager les renseignements suivants :
- les factures sont toutes systématiquement envoyées aux clients par le service « facturation » accompagnés d'une traite à deux mois pour acceptation. Un double de la traite portant la mention « duplicata » est transmis au service comptable en même temps que le double de la facture ;
 - les traites acceptées et retournées par les clients sont transmises au service comptable par le service courrier. Un comptable enregistre l'effet à recevoir, le compare avec le duplicata et le classe dans un échéancier ;

- chaque fin de semaine, ce même comptable établit un relevé de traites figurant dans l'échéancier, qu'il remet au chef comptable. C'est celui-ci qui détermine, en fonction de la position de trésorerie, les effets à escompter et les effets à remettre à l'encaissement ;
- le comptable rédige le lundi matin les bordereaux de remise à l'encaissement et à l'escompte et va les remettre, accompagnés des traites à la banque.

TAF :

En tant qu'auditeur, vous êtes chargés de mettre en évidence les lacunes, de dégager les risques éventuels et de proposer des activités de contrôle à mettre en place.

Cas 1_Corrigé :

Cas 1		
Faiblesses constatées	Risques	Proposition d'amélioration
La date de l'inventaire est choisie par le chef d'atelier	La date de l'inventaire ne coïncide pas avec la fin de l'exercice	La date doit l'inventaire doit être le plus proche de la fin de l'exercice
Une partie du personnel de fabrication et des manutentionnaires du magasin sont affectés à l'inventaire.	Non compétence des participants à l'inventaire. (personnel de fabrication) Détournement de fond. (personnel du magasin) il y a cumul de fonction séparation et contrôle	Il faut prévoir d'autre personne pour l'inventaire : - Le comptable - le réceptionniste - une personne extérieure à l'entreprise (CAC) - personnel de l'audit interne (s'il existe) - et notamment un membre du personnel de stock (pour seulement les guider à travers les rayons)
Le personnel se voit attribuer une copie de l'inventaire permanent	Il pourrait retenir le montant figurant sur l'inventaire permanent sans compter les marchandises	La fiche dont dispose le personnel doit contenir seulement la désignation du produit et l'unité de mesure, mais jamais de montant
Le stock n'est pas rangé de façon à repérer tout les produits de même nature en même temps	Il y a risque que tous les produits ne soient pas tous comptés	Les produits de même nature doivent être ranger au même endroit pour faciliter l'inventaire
Aucune méthode d'avancement de l'inventaire n'existe	existence de différence entre stock théorique et stock physique	Prévoir une procédure de signalisation de l'avancement de l'inventaire
Les écarts sont passés en compte sans recherche d'explication	Détournement de fond	Les écarts doivent être justifier et sanctionner
Inexistence de feuilles d'inventaire	Absence de moyens de contrôle	Pour chaque produit, il faut établir une feuille d'inventaire comportant : Date d'inventaire - nature du produit - quantité compté - le nom du personnel en charge - et éventuellement l'écart soulevé

Cas 2		
Faiblesses constatées	Risques	Proposition d'amélioration
Aucune procédure de selection de fournisseurs n'existe lors de la commande	Non optimisation de l'achat	Prévoir une procédure de selection de fournisseurs lors de la phase commande
Aucune copie du bon de commande n'est établie	Non pertinence du suivi de l'opération	Deux copie du bon de commande doivent être établis : - le premier gardé par Mme Nadia - le deuxième transmis au service comptabilité
Aucun contrôle n'est effectué lors de la réception	Marchandise non conforme à la commande	Le service qui réceptionne doit faire un contrôle quantitatif et qualitatif lors de la reception. Il devra établir un Bon de reception en deux exemplaire : - Le premier gardé par lui même - Le deuxième transmis à la comptabilité
Aucune comparaison entre bon de commande, bon de réception et facture n'est effectué par le comptable	Comptabilisation inférieure ou supérieure à la réception	Le comptable doit comparer les 3 documents BC, BR et F avant l'enregistrement de l'opération
L'entrée en stock est enregistrée par le magasinier (non séparation entre enregistrement et détention)	Détournement de fond	L'enregistrement sur le compte stock doit être effectué par une autre personne autre que le magasinier

Cas 3		
Faiblesses constatées	Risques	Proposition d'amélioration
Aucune copie de la facture n'est transmise au service comptabilité	Non pertinence du suivi de l'opération	Une copie de la facture doit être envoyée au service comptable
Une copie de la traite portant la mention DUPLICATA est transmise au service comptabilité avant acceptation par le client	Comptabilisation de la traite sans acceptation du client	Selement les traites, signé et retourné par le client doit être transmises au service comptabilité pour enregistrement
Le comptable compare la traite retourné par le client avec le duplicata	Procédure inutile, lourdeur de procédure	le comptable devra comparé la traite avec la facture et non pas avec le duplicata
Le mode de classement des traites n'est pas prévu par la procédure	non encaissement de la traite aussitôt l'échéance arrivée, perte de document	les traites doivent être classer par date d'échéance
Le comptable garde toute les copies de la traite, la comptabilise, puis établi les relevés, rédige les bordereaux de remise et encaisse les traites. (cumul de plusieurs fonctions)	Grand risque de détournement de fond. Si par exemple le comptable ne comptabilise pas intentionnellement une taire, ne la fait pas apparaitre sur les relevés. (le chef comptable n'aura aucune preuve de son existence). Le comptable pourrai alors encaisser les traites sans laisser de traces	

Cas 2: Revue analytique

CCA-SA a cédé, le 15-12-2011, 1000 actions ABC au prix de 295 dhs l'action. Ces titres ont été acquis en janvier 2006 au cours de 250 dhs l'action. CCA-SA avait constitué en 2010 une provision pour dépréciation de 522 500 dhs sur les 10 000 titres ABC qu'elle possède. Le comptable a débité en 2011 le compte « Banques » et crédité le compte « Titres de participation » pour 295000 dhs.

TAF : Quelles corrections proposez-vous ?

Cas 2_Corrigé :

Date	Evenement	Ecriture comptable réalisée	Correction à faire lors de la cession
15/12/2011	Cession de 1000 Actions pour un prix de 295/Actions	Lors de la cession:	2510 Titre de participation 295 000
		Banque 295 000	7514 Produits de cession des immobilisations financières 295 000
		Titre de participation 295 000	6514 VNA Des immobilisations financière cédées 250 000
2010	Constitution d'une provision pour dépréciation des Titres de participation	Dotations aux provision pour dépréciation des immo financières 500	2510 Titre de participation 250 000
		Provision pour dépréciation des immo financières 522	2951 Provision pour dépréciation des titres de participation 52 250
		Provision pour dépréciation des titres de participations 522 500	7392 Reprise sur provision pour dépréciation des immo financiers 52 250

ETUDE DE CAS 6

Cas 1 : Appréciation du système de contrôle interne

L'objet social de la société ABC est la commercialisation de diverses machines. Suite aux interviews réalisées avec certains responsables vous avez pu collecter les informations suivantes concernant le cycle ventes – clients de cette société.

Les commandes sont réceptionnées par le service commercial soit directement du client (courrier ou téléphone), soit par les représentants.

Le service commercial établit un bon de commande numéroté et daté du jour en quatre exemplaires, sur lequel sont notés tous les renseignements concernant les marchandises à livrer et les conditions de règlement.

Les quatre exemplaires du bon de commande sont ensuite transmis au « service magasin expéditions » qui inscrit les marchandises à livrer sur son planning de livraison. Ce service mentionne sur les bons de commande avec un tampon la date d'expédition des marchandises.

L'exemplaire n°1 du bon de commande est expédié avec les marchandises.

L'exemplaire n°2 du bon de commande est transmis au service facturation.

L'exemplaire n°3 est classé chronologiquement après avoir été utilisé pour mettre à jour les fiches de stocks.

L'exemplaire n°4 est retourné au service commercial qui l'enregistre sur le registre des commandes puis le classe dans le dossier client avec le courrier du client ou celui du représentant.

Le service facturation regroupe les bons de commandes et, deux fois par semaine, établit à l'aide de la liste des prix les factures de ventes en trois exemplaires, numérotée et datée du jour de leur établissement.

L'original de la facture est envoyé au client. L'exemplaire n°2 est transmis au service comptabilité.

L'exemplaire n°3 reste classé chronologiquement au service facturation avec l'exemplaire du bon de commande.

Le service comptabilité enregistre, au moyen d'un ordinateur, la facture sur le journal des ventes et sur le compte individuel client. L'exemplaire de la facture est ensuite classé dans le dossier « factures ventes » dans l'ordre numérique.

Dès réception, les règlements clients sont transmis directement au service comptabilité, qui les enregistre sur le journal de banque et sur les comptes individuels clients. Tous les deux jours, les bordereaux de remise de chèques sont établis et déposés à la banque avec les chèques.

Chaque fin de mois, le service comptable pointe les comptes clients. Tout client dont le règlement n'est pas intervenu à l'échéance fait l'objet d'une relance. Celle-ci est établie en double exemplaire.

L'original est adressé au client. Le double est classé alphabétiquement dans un dossier « relance clients » en attente du règlement.

TAF :

1. Remplir la grille d'analyse faisant ressortir pour chacun des postes de travail les fonctions assumées (voir annexe 1).

2. Procéder à l'appréciation du système de contrôle interne de cette société en dégagant les faiblesses, les risques et les améliorations possibles. Un questionnaire de contrôle interne est mis à votre disposition (voir annexe 2).

Annexe 1

Grille d'analyse faisant ressortir les fonctions assumées

Entreprise ABC	Services assumant les fonctions			
	Commercial	Magasin/ Expédition	Facturation	Comptabilité
Réception des commandes				
Etablissement bon de commande				
Mise à jour du planning				
Expédition des marchandises				
Mise à jour du stock				
Enregistrement des commandes				
Enregistrement des factures				
Envoi des factures				
Enregistrement comptable des factures				
Réception règlements clients				
Etablissement bordereaux remise de chèque				
Pointage compte client				
Etablissement relances				

Annexe 2

Extrait du Questionnaire de Contrôle Interne

Questions	Oui ou N/A (non appliqué)	Non
1. Les commandes sont-elles approuvées par le service crédits avant qu'elles soient acceptées ?		X
2. Des bons de livraison : sont-ils utilisés ? sont-ils utilisés pour tous les éléments qui sortent de l'entreprise ? sont-ils prénumérotés ?		X
3. les bons de livraison sont-ils rapprochés des commandes du client pour le contrôle des quantités et des désignations de façon à s'assurer que tous les articles livrés sont bien ceux qui étaient l'objet de la commande ?		X
4. Des factures : a. Sont-elles préparées pour toutes les ventes ? b. Sont-elles prénumérotées ?	X	X

5. Un contrôle est-il fait pour s'assurer qu'il existe des bons de livraison pour toutes les factures et inversement ?		X
6. Les factures sont-elles rapprochées des avis d'expédition pour contrôle des quantités et désignations afin de s'assurer que tous les articles livrés ont bien été facturés ?		X
7. Un contrôle est-il fait pour s'assurer que toutes les factures sont enregistrées et que tous les numéros de factures font l'objet d'un suivi comptable ?		X
8. Les factures font-elles l'objet de contrôle au niveau : a. Des tirages ? b. Des totalisations ? c. Des conditions ? d. Des prix ?		X X X X
9. Des récapitulatifs des ventes sont-ils préparés, indépendamment des documents établis par le département comptable qui peuvent être utilisés en tant qu'élément de contrôle des ventes enregistrées ?		X

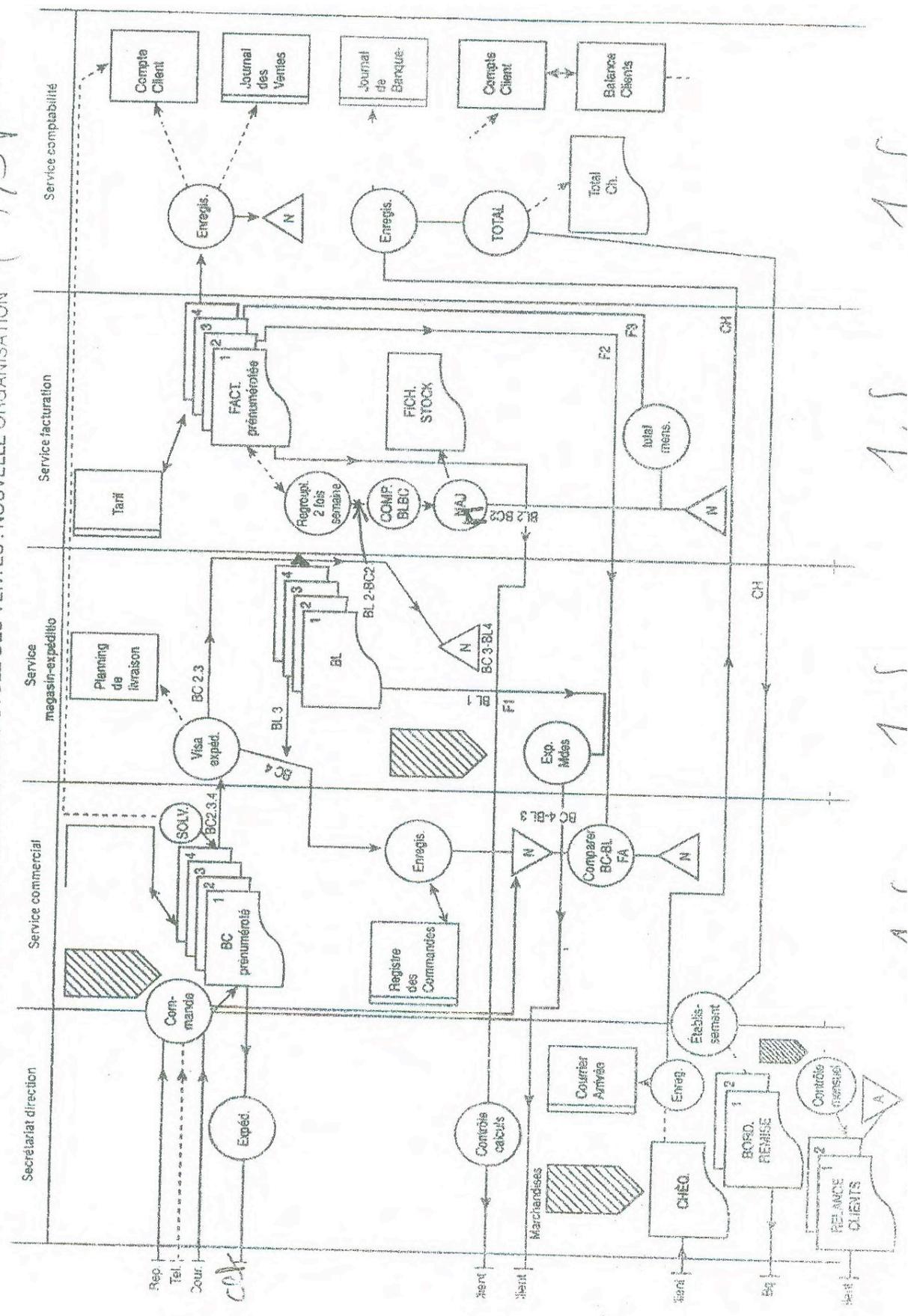
CAS 1_Corrigé :

Entreprise ABC	Services assumant les fonctions			
	Commercial	Magasin Expédition	Facturation	Comptabilité
Réception des commandes	X			
Etablissement bon de commande	X			
Mise à jour du planning		X		
Expédition des marchandises		X		
Mise à jour du stock		X		
Enregistrement des commandes	X	X	X	
Enregistrement des factures			X	X
Envoi des factures			X	
Enregistrement comptable des factures				X
Réception règlements clients				X
Etablissement bordereaux remise de chèque				X
Pointage compte client				X
Etablissement relances				X

N°	Anomalies	Risques	Recommandations
1	les commandes ne font pas l'objet de l'approbations du service crédit	non solvabilité des clients	les commandes doivent être transmis au service crédit pour vérifier la solvabilité des clients
2	le service magasin n'établit pas des bons de livraisons	exhaustivité des ventes : chiffre d'affaire	le service magasin doit établir les BL en 5 exemplaire : Un expédiée avec la marchandise Un expédiée avec la marchandise et retourné vers le service comptable Un transmis au service facturation Un transmis au service commercial Un garde par le service magasin
3	Absence de BL de ce fait il n'existe pas une procédure de rapprochement entre les bons de	détournement de marchandise / VOL	le service magasin doit établir les bons de livraison des contrôles systématique doivent être réalisés par une entité
4	factures non pré numérotées	exhaustivité des ventes omission	le système de facturation doit ressortir des factures pré numérotés .
5	absence de rapprochement entre les facture et les BL . Absence d'exemplaire de bons de livraisons signé par le client et retourné à la société	risque de le livraison de marchandise sans facturation ou non livraison de marchandise facturé détournement de marchandise / VOL litiges avec les clients concernant la conformité des	mise en place d'une procédure de centrale des livraisons avec la facturation
6	manque de contrôle des factures comptabilisé	sous ou sur estimation du chiffre d'affaire risque de fraude comptabilisé	procéder périodiquement un rapprochement entre le journal des ventes tenu par le service comptabilité et la récapitulation des ventes tenu par le
7	manque de contrôle des factures a tous les niveaux constituant la facture.	facture erronée nombre important des avoirs	un contrôle systématique doit être effectué des factures émises
8	le service facturation n'établit pas des récapitulatifs des ventes	exhaustivité des ventes omission	le service facturation doit procéder à l'établissement périodique des procéder périodiquement un rapprochement entre le journal des ventes

Cas 2 : Flow chart ou diagramme de circulation

Diagramme de circulation du cycle ventes-clients



Cas 2_Corrigé :

Description	Service concerné
<p>Après réception du courrier par le secretariat de direction, ce dernier procède à la vérification des différents pièces jointes au courrier et après il envoie l'ensemble des pièces et information au service commerciale.</p> <p>Un exemplaire est reçu du service facturation pour faire l'objet d'un contrôle arithmétique avant de les envoyer au client.</p> <p>les chèques clients sont reçues par le service secretariat de direction et qui font l'objet d'un enregistrement au sein d'un registre courrier arrivé avant d'être envoyé au service comptabilité;</p> <p>Ces mêmes chèques et après avoir subi une totalisation ils sont restitués au service secrétariat de direction pour établissement des bordereaux de remise afin de les envoyer à la banque.</p> <p>Le client envoie 2 exemplaires de relance au service secrétariat qui se chargera du contrôle mensuel de ces derniers et les classés provisoirement par ordre alphabétique.</p>	<p>secretariat de direction</p>
<p>La liasse commande constituée en 4 exemplaires de bon de commande prénumérotés est reçu en confirmation de la commande par appel téléphonique ou par courrier. ces quatre exemplaires de bon de commande sont répartis comme suit:</p> <p>1 exemplaire au client.</p> <p>1 exemplaire au responsable service expédition.</p> <p>1 exemplaire classé chez le responsable des ventes.</p> <p>1 exemplaire au responsable facturation.</p> <p>Après enregistrement de la commande, un exemplaire est classé provisoirement dans le service commercial par ordre numérique.</p> <p>Une fois la commande est reçue elle est comparée avec le bon de commande, le bon de livraison et la facture, ces derniers sont classés définitivement dans le service commercial par ordre numérique.</p>	<p>service commercial</p>
<p>Le service magasin expédition établit un planning de livraison visé par le responsable du service expédition.</p> <p>Un bon de livraison est créé en 4 exemplaires le premier est joint à la facture et envoyé au client le second est joint au bon de commande et envoyé au service facturation le troisième est classé définitivement par ordre numérique dans ce service et le dernier est joint à la facture est envoyé au service facturation après signature du client.</p>	<p>Service magasin-expédition</p>
<p>A partir des informations reçues du responsable de vente et celui de l'expédition (numéro de commande, quantités livrées, tarifs et autres informations) ce service établit quatre exemplaires de factures prénumérotés. il envoie un exemplaire au secretariat de direction pour un contrôle arithmétique.</p> <p>Après réception de la facture le service facturation met à jour sa fiche de stock il joint la facture et le bon de commande et procède à leur classement définitive par ordre numérique.</p>	<p>service facturation</p>
<p>Après réception et enregistrement de la facture, cette dernière fait l'objet d'un classement définitive par ordre numérique dans ce service.</p> <p>Après enregistrement, le comptable procède à l'enregistrement des opérations au journal banque et journal client afin d'établir une balance clients.</p> <p>Une fois les chèques ont été enregistrés et totalisés, ils sont envoyés au secrétariat de direction pour établissement des bordereaux de remise.</p>	<p>service comptabilité</p>

ETUDE DE CAS 7

Cas 1 : Examen analytique

Pour ce cas vous aurez besoin du bilan et du CPC de la société Cosumar au titre des exercices 2009 et 2008 (téléchargeable sur le site de la bourse de Casablanca).

Cas 1_Corrigé :

1 - Données chiffrés synthétiques caractéristiques des exercices 2009 2008,2010

EN DH	2009	2008
duree en mois	12	12
CA	4 241 920 127,19	4 046 786 194,72
RESULTAT	515 487 014,16	483 681 142,27
TOTAL BILAN	5 004 629 047,20	4 540 522 896,65

2 - Principales données de bilan en 20109 2008

2-1 : Actif

exercice 2009 Rubriques	Montant en KDH	% du total	principaux postes des rubriques	Mont KDH	Renvoi
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS (A)	5 956	0,12%	* Charges à répartir sur plusieurs exercices	5 956	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	16 463	0,33%	* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	0	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	1 614 751	32,27%	* Terrains * Constructions * Installations techniques, matériel et outillage * Matériel de transport * Mobilier, matériel de bureau et aménagements div * Immobilisations corporelles en cours	57 708 191 213 1 203 418 3 385 40 858 118 169	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	1 521 422	30,40%	* Autres créances financières	1 021	
STOCKS (F)	729 911	14,58%	* Marchandises * Matières et fournitures consommables * Produits finis	0 221 984 485 523	
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	1 034 706	20,67%	* Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes * Clients et comptes rattachés * Personnel * Etat * Autres débiteurs * Comptes de régularisation actif	7 589 201 107 27 281 480 704 99 781 6 190	
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)	0	0,00%			
ECARTS DE CONVERSION ACTIF (I)	413	0,01%			
TRESORERIE ACTIF	81 007		* Chèques et valeurs à encaisser * Banques, TG et CP * Caisse, Régies d'avance et accreditifs	3 150 71 585 6 272	
TOTAL GENERAL I+II+III	5 004 629	98,38%			

exercice 2008 Rubriques	Montant en KDH	% du total	principaux postes des rubriques	Mont KDH
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS (A)	0	0%	* Charges à répartir sur plusieurs exercices	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	16 463	0%	* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	1 307 160	29%	* Terrains * Constructions * Installations techniques, matériel et outillage * Matériel de transport * Mobilier, matériel de bureau et aménagements div * Immobilisations corporelles en cours	48 989 133 650 749 448 2 689 16 449 355 935
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	1 524 464	34%	* Autres créances financières	581
STOCKS (F)	717 561	16%	* Marchandises * Matières et fournitures consommables * Produits finis	0 265 718 445 409
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	952 858	21%	* Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes * Clients et comptes rattachés * Personnel * Etat * Autres débiteurs * Comptes de régularisation actif	4 868 205 807 25 537 543 976 44 292 6 438
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)	0	0%		
ECARTS DE CONVERSION ACTIF (I)	250	0%		
TRESORERIE ACTIF	21 768	0%	* Chèques et valeurs à encaisser * Banques, TG et CP * Caisse, Régies d'avance et accreditifs	4 080 16 821 867
TOTAL GENERAL I+II+III	4 540 523	100%		

Variations	N	N-1	Var	%
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS (A)	5 956	0	5 956	100,00%
* Frais préliminaires	0	0	0	0,00%
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	5 956	0	5 956	100,00%
* Primes de remboursement des obligations	0	0	0	0,00%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	16 463	16 463	0	0,00%
* Immobilisations en recherche et développement	0	0	0	0,00%
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	0	0	0	0,00%
* Fonds commercial	16 463	16 463	0	0,00%
* Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0,00%
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	1 614 751	1 307 160	307 591	23,53%
* Terrains	57 708	48 989	8 718	17,80%
* Constructions	191 213	133 650	57 563	43,07%
* Installations techniques, matériel et outillage	1 203 418	749 448	453 971	60,57%
* Matériel de transport	3 385	2 689	696	25,87%
* Mobilier, matériel de bureau et aménagements div	40 858	16 449	24 409	148,39%
* Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0,00%
* Immobilisations corporelles en cours	118 169	355 935	-237 766	-66,80%
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	1 521 422	1 524 464	-3 042	-0,20%
* Prêts immobilisés	26 388	29 870	-3 482	-11,66%
* Autres créances financières	1 021	581	439	75,59%
* Titres de participation	1 494 014	1 494 013	0	0,00%
* Autres titres immobilisés	0	0	0	0,00%
ECARTS DE CONVERSION ACTIF (E)	0	0	0	0,00%
* Diminution des créances immobilisées	0	0	0	0,00%
* Augmentation des dettes de financement	0	0	0	0,00%
TOTAL I (A+B+C+D+E)	3 158 592	2 848 087	310 506	10,90%
STOCKS (F)	729 911	717 561	12 351	1,72%
* Marchandises	0	0	0	0,00%
* Matières et fournitures consommables	221 984	265 718	-43 735	-16,46%
* Produits en cours	0	0	0	0,00%
* Produits intermédiaires et produits résiduels	22 405	6 433	15 972	248,27%
* Produits finis	485 523	445 409	40 114	9,01%
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	1 034 706	952 858	81 848	8,59%
* Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	7 589	4 868	2 721	55,91%
* Clients et comptes rattachés	201 107	205 807	-4 700	-2,28%
* Personnel	27 281	25 537	1 744	6,83%
* Etat	480 704	543 976	-63 272	-11,63%
* Comptes d'associés	212 053	121 940	90 114	73,90%
* Autres débiteurs	99 781	44 292	55 489	125,28%
* Comptes de régularisation actif	6 190	6 438	-248	-3,86%
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)	0	0	0	0,00%
ECARTS DE CONVERSION ACTIF (I)	413	250	163	65,33%
TOTAL II (F+G+H+I)	1 765 030	1 670 668	94 362	5,65%
TRESORERIE ACTIF	81 007	21 768	59 239	272,14%
* Chèques et valeurs à encaisser	3 150	4 080	-930	-22,79%
* Banques, TG et CP	71 585	16 821	54 764	325,57%
* Caisse, Régies d'avance et accreditifs	6 272	867	5 405	623,38%
TOTAL III	81 007	21 768	59 239	272,14%
TOTAL GENERAL I+II+III	5 004 629	4 540 523	464 106	10,22%

2-1 : Passif				
exercice 2011 Rubriques	Montant en KDH	% du total	principaux postes des rubriques	Mont KDH
CAPITAUX PROPRES (A)	1 750 778	34,98%		
			* Capital social ou personnel (1)	419 106
			* moins : actionnaires capital souscrit non appelé	0
			Capital appelé	0
			dont versé	0
			* Primes d'émission, de fusion, d'apport	34 564
			* Ecart de réévaluation	0
			* Réserve légale	41 911
				0
			* Autres réserves	738 004
			* Report à nouveau (2)	1 706
			* Résultats nets en instance d'affectation (2)	0
			* Résultat net de l'exercice (2)	515 487
				0
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)	423 920	8,47%		
			* Subventions d'investissement	0
			* Provisions réglementées	423 920
DETTES DE FINANCEMENT (C)	500 000	9,99%		
			* Emprunts obligataires	0
			* Autres dettes de financement	500 000
			PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)	509 000
			* Provisions pour risques	0
			* Provisions pour charges	0
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (E)	0	0,00%		
			* Augmentation des créances immobilisées	0
			* Diminution des dettes de financement	0
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	1 796 368	35,89%		
			* Fournisseurs et comptes rattachés	1 474 741
			* Clients créditeurs, avances et acomptes	5 467
			* Personnel	40 991
			* Organismes sociaux	14 850
			* Etat	31 783
			* Comptes d'associés	115 627
			* Autres créanciers	55 083
			* Comptes de régularisation passif	57 828
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	413	0,01%		
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (Eléments circulants) (H)	4 583	0,09%		
TRESORERIE PASSIF	19 568	0,39%		
			* Crédits d'escompte	0
			* Crédits de trésorerie	0
			* Banques (soldes créditeurs)	19 568
TOTAL GENERAL I+II+III	5 004 629			

1 - Fonds de Roulement		
	2011	2010
capitaux propres	1 750 777 533,94	1 595 721 421,78
dettes long terme	500 000 000,00	400 000 000,00
actif immobilisé	3 158 592 364,49	2 848 086 770,87
FR	-907 814 830,55	-852 365 349,09

2 - BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT		
	2009	2008
stocks	729 911 214,27	717 560 600,76
créances clients	201 107 363,57	205 807 031,44
dettes d'exploitation	1 796 367 682,15	1 597 946 435,49
BFR	-865 349 104,31	-674 578 803,29

3 - tresorerie		
	2009	2008
FR	-907 814 830,55	-852 365 349,09
BFR	-865 349 104,31	-674 578 803,29
T	-42 465 726,24	-177 786 545,80

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (hors taxes)									
(CPC)									
	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE 2009	TOTAUX DE L'EXERCICE 2008	TOTAUX DE L'EXERCICE 2007	VAR 2009	VAR 2008		
	Propres à l'exercice 1	Concernant les ex. précédents 2	3 = 1 + 2	4	4				
I	PRODUITS D'EXPLOITATION								
	* Ventas de marchandises en l'état	0,00	0,00	2 690 732,50	0,00	-	100,00		
	* Ventas de biens et services produits	4 241 920 127,19	4 241 920 127,19	4 044 095 462,22	0,00	4,89	100,00		
E	Chiffre d'affaires	4 241 920 127,19	4 241 920 127,19	4 046 786 194,72	0,00	4,82	100,00		
X	* Variation de stocks de produits (+/-) (1)	55 532 608,88	55 532 608,88	54 284 634,88	0,00	2,30	100,00		
P	* Immobilisations produites par	0,00	0,00	0,00	0,00	-	-		
L	* Subventions d'exploitation	1 730 416 552,00	1 730 416 552,00	1 635 735 817,98	0,00	5,79	100,00		
O	* Autres produits d'exploitation	52 074 965,17	52 074 965,17	44 092 688,47	0,00	18,10	100,00		
I	* Reprises d'exploitation : transfert de charges	96 871 479,67	96 871 479,67	85 365 467,07	0,00	13,48	100,00		
T	TOTAL I	6 176 815 732,91	6 176 815 732,91	5 866 264 803,12	0,00	5,29	100,00		
A	CHARGES D'EXPLOITATION								
T	* Achats revendus (2) de marchandises	0,00	0,00	3 992 362,45	0,00	1,00	(100,00)		
I	* Achats consommés (2) de matières et fournitures	4 511 407 716,19	-9 572 301,29	4 501 835 414,90	0,00	5,09	100,00		
O	* Autres charges externes	306 261 438,65	1 370 184,91	307 631 623,56	0,00	4,33	100,00		
N	* Impôts et taxes	16 966 551,42	1 506,02	16 968 057,44	0,00	5,14	100,00		
	* Charges de personnel	362 403 416,68	562 927,79	362 966 344,47	0,00	(2,56)	100,00		
	* Autres charges d'exploitation	1 140 610,45	0,00	1 140 610,45	0,00	9,67	100,00		
	* Dotations d'exploitation	260 763 479,13	260 763 479,13	239 127 336,12	0,00	9,05	100,00		
T	TOTAL II	5 458 943 212,52	-7 637 682,57	5 451 305 529,95	0,00	4,57	100,00		
III	RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			725 510 202,96	0,00	11,06	100,00		
IV	PRODUITS FINANCIERS								
	* Produits des titres de participation et autres titres immobilisés	112 486 472,00	112 486 472,00	53 613 487,40	0,00	2,00	109,81	100,00	
	* Gains de change	5 992 793,35	5 992 793,35	1 256 178,04	0,00	3,00	377,07	100,00	
	* Intérêts et autres produits financiers	7 765 501,29	7 765 501,29	22 406 774,72	0,00	4,00	(65,34)	100,00	
	* Reprises financières : transferts de charges	138 527,71	138 527,71	14 007,90	0,00	5,00	888,93	100,00	
T	TOTAL IV	126 383 294,35	0,00	126 383 294,35	0,00	63,52	100,00		
N	CHARGES FINANCIERES								
A	* Charges d'intérêts	35 473 226,98	35 473 226,98	33 431 625,84	0,00	6,11	100,00		
N	* Pertes de change	247 810,81	247 810,81	902 884,46	0,00	6,00	(72,55)	100,00	
C	* Autres charges financières	332,19	332,19	0,00	0,00	-	-		
I	* Dotations financières	273 791,97	273 791,97	0,00	0,00	-	-		
T	TOTAL V	35 995 161,95	0,00	35 995 161,95	0,00	4,84	100,00		
R	RESULTAT FINANCIER (IV - V)	0,00	0,00	90 388 132,40	0,00	110,42	100,00		
VII	RESULTAT COURANT (III + VI)	0,00	0,00	815 898 335,36	0,00	17,19	100,00		
VIII	PRODUITS NON COURANTS								
	* Produits des cessions d'immobilisations	6 355 441,65	6 355 441,65	15 800 892,77	0,00	7,00	(59,78)	100,00	
N	* Subventions d'équilibre	0,00	0,00	0,00	0,00	-	-		
O	* Reprises sur subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	-	-		
N	* Autres produits non courants	710 313,24	710 313,24	1 353 928,41	0,00	8,00	(47,54)	100,00	
	* Reprises non courantes : transferts de charges	313 079 125,67	313 079 125,67	299 914 532,97	0,00	4,39	100,00		
T	TOTAL VIII	320 144 880,56	0,00	320 144 880,56	0,00	0,97	100,00		
O	CHARGES NON COURANTES								
R	* Valeurs nettes d'amortissement des immobilisations cédées	4 145 291,70	4 145 291,70	2 582 124,25	0,00	9,00	60,54	100,00	
A	* Subvention accordées	0,00	0,00	0,00	0,00	-	-		
N	* Autres charges non courantes	39 471 521,19	39 471 521,19	25 650 148,52	0,00	10,00	53,88	100,00	
	* Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	377 906 635,87	377 906 635,87	311 225 303,64	0,00	21,43	-		
T	TOTAL IX	421 523 448,76	0,00	421 523 448,76	0,00	24,18	100,00		
X	RESULTAT NON COURANT (VIII - IX)			-101 378 568,20	0,00	352,82	100,00		
XI	RESULTAT AVANT IMPOTS (VII + X)			714 519 767,16	0,00	6,04	100,00		
XII	IMPOTS SUR LES RESULTATS			199 032 753,00	0,00	4,67	100,00		
XIII	RESULTAT NET (XI - XII)			515 487 014,16	0,00	6,58	100,00		
XIV	TOTAL DES PRODUITS (I + IV + VIII)			6 623 343 907,82	6 260 624 605,33				
XV	TOTAL DES CHARGES (II + V + IX + XII)			6 107 856 893,66	5 776 943 463,06				
XVI	RESULTAT NET (Total produits - total charges)			515 487 014,16	483 681 142,27				

(1) Variation de stocks : stock final - stock initial, augmentation (+) diminution (-)

(2) Achats revendus ou consommés: achats - variation de stocks

Cas 2 : COSO 1 _ COSO 2_ COSO 2013, étude comparative

Il vous est demandé de procéder à une étude comparative entre le COSO 1, le COSO 2 et le COSO 2013.

Cas 2_Corrigé :

Elements de comparaison	Referentiel		
	COSO 1 ou COSO Framework en 1992	COSO 2 ou COSO- ERM en 2004	COSO en 2013
Cadre de référence	La gestion du controle interne	la gestion des risques dans l'entreprise	La gestion du controle interne (l'actualisation COSO 1)
Objectifs de chaque referentiel	1- la réalisation et l'optimisation des opérations financières,	Son objectif est de compléter le COSO 1 en donnant un cadre pour l'analyse des risques de l'entreprise. Cela passe par : 1 - l'identification des evenements potentiels pouvant avoir impact sur l'entreprise,	1- Objectifs d'exploitation (Operating) : Ces objectifs sont liés à l'efficacité et à l'efficience de l'exploitation de l'entité, notamment les objectifs de performance opérationnelle et financière ainsi que la protection des actifs contre la perte.
	2- la fiabilité des informations financières échangées,	2 - la maitrise des risques,	2- Objectifs de présentation de l'information (Reporting) : Ces objectifs sont liés à la présentation interne et externe de l'information financière et non financière aux parties prenantes, ce qui comprend la fiabilité, la ponctualité et la transparence.
	3- la conformité à l'environnement réglementaire.	3- une assurance raisonnable sur la réalisation des objectifs des entreprises.	3- Objectifs de conformité (Compliance) : Ces objectifs sont liés au respect des lois et des règlements auxquels est assujettie l'entité.
			4 -Objectif de responsabilisation :La responsabilisation du personnel à tous les niveaux de la hiérarchie et dans toutes les entités de l'organisation (le « tone in the middle » et le lien entre les objectifs, les risques encourus et l'évaluation de la performance).
Définition du Controle Interne	Selon le COSO 1 : «Le contrôle interne est un proces	-	Selon le COSO 2013 définit le contrôle interne comme « un processus exécuté par le conseil d'administration, par la direction et par d'autres membres du personnel, en vue de fournir une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs d'exploitation, de présentation de l'information et de conformité ».
Compositions	1- L'environnement de contrôle, qui doit être favorable à la maîtrise des risques est essentiellement d'ordre culturel et comportemental: intégrité et éthique, l'exemplarité de l'attitude du management, la bonne définition 2- L'évaluation des risques, essentielle à la mise en oeuvre de stratégies de maîtrise de risques adaptées. 3- Les activités de contrôle interne mises en oeuvre par chaque manager : 4- L'information et la communication entre les différents acteurs de l'entreprise. 5- Le pilotage du Système de Contrôle Interne.		
Evenement impactant l'E/se	risque, s'il s'agit un impact négatif ce référentiel ne traite pas	risque, s'il s'agit un impact négatif opportunité, s'il s'agit d'un impact positif	
Appétence au risque	n'en parle pas	définis comme étant "le niveau de risque auquel l'entreprise est prête à faire face"	
Seuil de tolérance	n'en parle pas	défini comme étant "correspond à la variation acceptable du niveau de risque par rapport au niveau d'appétence défini"	
Objectifs fixés	élargissement de des objectifs opérationnels, de reporting	objectifs stratégiques, opérationnels, de reporting et de conformité du coso	
Elargissement de la palette de CI		la fixation des objectifs (pour identifier les événements nuisibles à leur atteinte), l'identification des événements (risques et opportunités) et le traitement des risq	
Le degré de méthodologie et de formalisme du management des risques	faible	fort	fort
Appréciation de l'impact d'un événement sur l'entité	l'impact négatif présente un risque	L'impact négatif présente un risque alors que l'impact positif présente une opportunité	

ETUDE DE CAS 8

Cas 1 : Evénements postérieurs

Après avoir complété la révision des états financiers de la société anonyme « X », vous vous êtes mis à réfléchir sur certains événements qui s'étaient produits après la date d'arrêté des états financiers (31-12-N) et qui risquaient d'avoir une incidence sur le bilan et le CPC.

Les événements importants qui ont retenu votre attention sont les suivants :

- a- Le 10 janvier N+1, à la suite d'une décision du tribunal, la société a versé 20 mois d'émoluments à un cadre supérieur qui a été licencié en mars N. aucune provision n'avait été constituée en N.
- b- Le 20 janvier N+1, la société a pris le contrôle d'une société d'activité complémentaire. Grâce à cette acquisition elle compte augmenter de 35% son chiffre d'affaires dès N+1.
- c- Le 5 février, la société a contracté un emprunt de 3,5 millions de dhs remboursable sur 10 ans.
- d- Le 15 février, une créance de 200000 dhs sur la société « Y » cliente de la SA « X », qui avait été provisionnée à 70% de sa valeur, a été réglée en raison du redressement inattendu de la société « Y ».
- e- Le 3 mars, un entrepôt possédé par la société a été détruit par un incendie. Les stocks qui s'y trouvaient, représentant 35% du total actif – circulant ont été en grande partie détruits.

La compagnie d'assurance a précisé que le remboursement des stocks endommagés s'effectuerait en totalité.

TAF : Pour chaque cas, indiquez ce qui aurait pu vous permettre de découvrir l'événement en question. Indiquez également ce que vous devez faire apparaître dans votre rapport concernant chaque cas.

Cas 1_Corrigé :

Date	Impact sur le Bilan	Impact sur le CPC	les Corrections	Impact sur le RST	des Conclusions
10 janvier N+1,	aug des provisions	plus de Dotation en N	fallait consigner des provisions en N	RST en N - le MT des dotations avec une économie d'is de 30%	le fait de non comptabilisation des provisions en N peut nous donner une vision sur le système de contrôle interne de l'entreprise et plus précisément la gestion des risques . peut être l'entreprise n'a pas comptabilisé la provision volontairement pour des raisons stratégiques et financières mais ce fait est très contraignant car il fausse la fiabilité et la sincérité des documents présentés
20 janvier N+1,	ce fait va se traduire certainement par l'aug des comptes de créances et de dette ainsi de la trésorerie	l'augmentation du CA à hauteur de 35% est due à l'augmentation des ventes soit au niveau des quantités vendues ou des prix taxés	RAS	le RST augmentera théoriquement de 35% * avant calcul des charges * pour être précis il est recommandé de calculer les différentes charges supportées par l'entreprises . dans notre cas on a pas toutes les informations nécessaires on va se limiter sur une augmentation théorique à hauteur de 35%	la prise du contrôle d'une autre société ainsi que l'augmentation du CA sont des indicateurs clés de la continuité de l'exploitation selon une approche fonctionnelle ce qui va se traduire par une pertinence au niveau des résultats de l'analyse fonctionnelle
Le 5 février,	aug de 3.5M	aug des charges d'intérêts		on ne peut pas savoir avec précision que serait l'impacte sur le RST car on a pas assez d'informations sur l'utilisation du montant de l'emprunt, est ce que ça va se traduire par une stratégie d'investissement ou bien le règlement d'une dette	le fait d'emprunter une somme comême très intéressante montre que l'entreprise en question a l'intention de continuer son exploitation ce qui est bien pour la stabilité économique et financière de la société
Le 15 février,	annulation de la provision à hauteur de 70% x 200 000 et augmentation d'un compte de trésorerie à hauteur de 200 000 dh	aug du compte reprise du Mt de 140 000	RAS	le Rst va augmenter de +140 000 dh avec une dette d'impôt différé de 30% x 140 000	RAS
Le 3 mars	une baisse temporaire de l'actif de l'entreprise " car cest l'assurance qui va se charger des pertes " la trésorerie de l'entreprise va être impacté car il y'aura un décalage important entre le moment de l'accident et le remboursement par la société de l'assurance et que l'entreprise aurait investi dans des titres sans risque ou placé son argent à un taux fixe .	une diminution momentanée du CA qui s'est traduite par la perte du stock	il fallait comptabiliser des provisions pour se protéger contre ces risques	avant de parler de l'impacte sur le RST il est évident de vérifier si l'entreprise a pris l'initiative de constater des provisions pour se protéger contre le risque systémique .car et comme j'ai précédemment annoncé il est probable que l'entreprise a une mauvaise gestion de risque qui s'est traduit par la non comptabilisation des provisions	il ya un risque important de non continuation de l'exploitation temporaire à savoir les 35% de l'actif étaient des stock . Il faut impérativement Auditer le système de contrôle interne et plus exactement la partie qui concerne le risque manager

Cas 2 : Circularisation ou confirmation extérieure

A la suite des demandes de confirmation externe envoyées à certains clients, vous avez préparé un document de synthèse faisant état des réponses reçues :

COPRA SA : confirmations clients au 31-12-N		
Clients	Solde au 31-12-N	
	Selon la société	Selon le client
Robinetterie de Casa	2520362	2520362
Capital céramique	3951756	3453639
Sanitaire de Rabat	1293399	1121399
Africéram	3622000	3622321
Ibis Tanger	1322016	-
Bensaid	548239	548239

Par ailleurs, le chef comptable vous fait part des événements suivants :

- Client « Capital céramique » :
 - Copra SA a expédié le 29-12-N un lot de 10 cartons de robinets pour un montant de 172797 dhs, livré le jour même à l'entrepôt de « Capital céramique » ; la facture a été envoyée le lendemain au client.

- Un avoir de 10000 dhs a été établi le 29-12-N par Copra SA à la suite d'une surévaluation de la facture précédente.
- Client « Sanitaire de Rabat » : un règlement de 72000 dhs a été reçu le 2 janvier N+1 du client. Il a été émis le 29-12-N
- Client « Africéram » : une erreur a conduit Copra SA à facturer un robinet en trop. L'avoir correspondant, d'un montant de 321 dhs, a été envoyé le 29-12-N

D'autre part, l'exploitation des réponses aux demandes de confirmation vous permet de relever les éléments suivants, signalés par les clients dans leurs réponses :

- Client « Capital céramique » précise qu'un paiement en date du 15-12-N a été bloqué en raison d'une grève de courrier. Ce paiement concerne dix factures pour un montant de 221000 dhs. Elle a déduit, par ailleurs, de son compte fournisseur un avoir de 114320 dhs que Copra SA a omis de lui envoyer. Cet avoir correspond à un lot de marchandises facturé par erreur le 15-12-N.
- Client « Sanitaire de Rabat » a déduit de son compte fournisseur un avoir de 100000 dhs. Ce montant correspond à un lot de 20 bidets bleus, livrés en lieu et place de bidets blanc, dans le courant du mois de décembre N.
- Client « Ibis Tanger » estime que les produits livrés ne sont pas conformes à la commande initiale. Un bon de livraison a été émis, mais les marchandises sont toujours à quai, les services achats d'Ibis Tanger ayant refusé de les réceptionner.

TAF : Vous êtes chargés de conclure sur l'exploitation des confirmations externes et de proposer les corrections qu'il vous semble nécessaire d'apporter aux états financiers.

NB : Ces propositions peuvent être basées, dans certains cas, sur des hypothèses, qu'il vous faudrait signaler.

Cas 2_Corrigé :

<i>Nom du client</i>	<i>Solde société</i>	<i>solde client</i>	<i>Ecart</i>	<i>Justifications</i>
Robinetterie de Casa	2520362	2520362	0	Rien à signaler.
Capital céramique	3951756	3453639	498 117	<p>D'après l'annonce, au 29-12-N le chef comptable de la société Copra SA a comptabilisé la facture Doit relative à la vente 10 cartons de robinets pour un montant de 172797 dhs, ainsi que la facture Avoir relative à 10000 DHS en raison de la surévaluation de la facture précédente. Alors que le Client « Capital céramique » n'a pas encore enregistré en comptabilité les deux factures, ce qui justifié un écart de 162797 Dhs (172797-10000).</p> <p>Au 15-12-N la société « Capital céramique » a diminué sa dette fournisseur en payant l'achat de dix factures pour un montant de 221000 Dhs. Alors que la société Copra n'a pas encore annulée la créance à cause en raison d'une grève de courrier.</p> <p>De l'autre, la société « Capital céramique » a déduit, de son compte fournisseur un avoir de 114320 Dhs. Par contre, la société Copra SA n'a pas encore comptabilisée la facture Avoir.</p> <p>Donc l'écart est justifié par : $172797+10000+221000+114320=498117$ Dhs.</p>
Sanitaire de Rabat	1293399	1121399	172000	<p>Au 29-12-N, le Client « Sanitaire de Rabat » a émis un règlement de 72000, ce qui justifie qu'elle a comptabilisé la facture. Ce dernier n'a été reçu qu'a le 2 janvier N+1 par la société Copra ce qui prouve qu'elle n'a pas encore enregistrée l'opération.</p> <p>Ce client a déduit de son compte fournisseur un avoir de 100000 dhs, alors que la société Copra n'a pas encore établit la facture Avoir.</p> <p>Donc l'écart est justifié $72000+100000=172000$</p>
Africéram	3622000	3622321	321	<p>La facture avoir relatif au robinet en trop d'un montant de 321 dhs est comptabilisé par la société Copra . Elle a été envoyer au client qui n'a pas encore comptabilisé ce qui justifie l'écart constaté de 321 Dhs.</p>
Ibis Tanger	1322016	0	1322016	<p>Le client « Ibis Tanger » estime que les produits livrés ne sont pas conformes à la commande initiale. Alors que les marchandises sont toujours à quai, ce qui justifié l'absence de l'établissement de la facture Avoir et par conséquent ce qui justifié l'écart.</p>
Bensaid	548239	548239	0	Rien à signaler.

Cas 3 : Assertions

1. Lors d'une cession d'immobilisation corporelle, le comptable a pour seule écriture, débité le compte banque et crédité le compte d'immobilisation corporelle concerné.
2. Lors d'une cession de titres et valeurs de placement, le comptable a débité un compte de trésorerie et crédité le compte de titre et valeur de placement concerné.
3. Le comptable a l'habitude de comptabiliser les factures d'achat sur la base du bon de commande et de la facture.
4. A Le magasinier d'une société procède seul à l'inventaire physique des stocks et corrige son fichier stock quand il y a des malis ou des bonis.
5. Le trésorier d'une société, dépose en banque les chèques remis par les clients le jour même, débite le compte banque et crédite le compte client concerné.
6. Quand la société entame une construction, le comptable l'enregistre dans le compte constructions.
7. A chaque fin d'année, lorsque le comptable constate une hausse du cours des titres de participation, il procède à leur réévaluation en créditant un compte de produit.
8. Une caution par signature accordée par la banque a été comptabilisée en crédit du compte «banques».
9. Les emballages consignés sont comptabilisés par le comptable en débitant le compte de charge concerné avec TVA R/ charges et en créditant le compte fournisseur ou trésorerie quand le paiement a lieu.
10. Le comptable d'une société d'import-export ajuste, chaque fin d'année, le montant de la créance en devise ou de la dette en devise en débitant un compte de charge ou en créditant un compte de produit.

TAF :

Traiter de ces situations en précisant s'il s'agit d'un fait comptable ou non comptable, les assertions affectées et les solutions à apporter.

Cas 3_Corrigé :

Opération N°	Fait comptable/non comptable		Assertions affectées			Corrections à apporter
	(à justifier)	Enregistrement	Solides	Présentation	(écriture à passer)	
1	Il s'agit d'un fait comptable car le comptable doit comptabiliser la cession de l'immobilisation	Exhaustivité - Mesure	Exhaustivité - Evaluation	Exhaustivité - Mesure - Evaluation - Présentation et intelligibilité	Annulation de l'erreur par contre-passation de l'écriture Correction de l'erreur par : - le débit d'un compte de trésorerie ou du compte "3481 Créances sur cessions d'immobilisations" et le crédit des comptes "7513 Produits des cessions des immobilisations" et "4455 Etat-TVA facturée" ; - Constatation de la dotation complémentaire par le débit du compte "6193 DEA des immobilisations corporelles" et le crédit d'un compte du poste "283 Amortissements corporelles" ; - Constatation de la sortie de l'immobilisation en débitant un poste du compte "283 Amortissements corporelles" et le compte "6513 VNA des immobilisations cédées" et en créditant le compte de l'immobilisation concernée.	
2	Il s'agit d'un fait comptable car la cession des TVP donne lieu à la passation d'une écriture comptable dans le livre journal.	Mesure	RAS	RAS	Hypothèse 1 : L'entreprise réalise une plus value sur la cession des TVP : On débite un compte de trésorerie et on crédite les comptes "3501 Actions, partie libérée" et "7385 Produits nets sur cessions de TVP" . Hypothèse 2 : L'entreprise réalise une moins value sur la cession des TVP : on débite un compte de trésorerie et le compte "6382 Pertes sur créances liées à des participations" et on crédite le compte "3501 Actions, partie libérée" . Dans les deux hypothèses, les provisions éventuelles antérieurement constituée devraient être annulées.	
3	Il s'agit d'un fait comptable car le comptable dispose de la facture qui lui permet de procéder à l'enregistrement de l'opération dans les comptes de l'entreprise.	Réalité	Droits et obligations		RAS	
4	C'est un fait non comptable, car la constatation de bonis et de malis dans les fichiers stocks ne donne pas lieu à un enregistrement comptable.	Réalité	Evaluation	Présentation et intelligibilité	RAS	
5	c'est un fait comptable car la remise du chèque à l'encaissement donne lieu à un enregistrement comptable	Réalité	Droits et obligations		débiter le compte "51112 Chèques à l'encaissement" par le crédit du compte "51111 Chèques en portefeuille" .	
6	C'est un fait comptable car l'opération nécessite la passation d'une écriture comptable	Réalité	Droits et obligations		débiter le compte "2392 Immobilisations corporelles en cours des terrains et constructions" par le crédit du compte "7143 Immobilisations corporelles produites" .	
7	C'est un fait non comptable car la hausse des titres de participation en fin d'année ne doit pas être comptabilisée.	Réalité	Evaluation - Droits et obligations	Présentation et intelligibilité	Annulation de l'erreur par contre-passation de l'écriture. Aucune écriture comptable n'est à enregistrer après correction.	
8	c'est un fait non comptable car l'engagement par signature est opération inscrite en hors bilan et dont l'enregistrement est facultatif.	Réalité - Exhaustivité	Droits et obligations	Présentation et intelligibilité	La société a la possibilité de comptabiliser ou non cet opération en hors bilan.	
9	Il s'agit d'un fait comptable car l'opération donne lieu à un enregistrement comptable.	Réalité - Mesure	Droits et obligations	Présentation et intelligibilité	Annulation de l'erreur par contre-passation de l'écriture. Correction de l'erreur en débitant le compte "3425 Fournisseurs - créances pour emballages à rendre" et en créditant le compte "4411 Fournisseurs" ou un compte de trésorerie . L'opération ne donne pas lieu à un enregistrement comptable	
10	Il s'agit d'un fait comptable car les variations des créances et des dettes libellées en devise doivent être constatés au moment de l'arrêté des comptes.	Réalité	Evaluation - Droits et obligations	Présentation et intelligibilité	Hypothèse 1 : Dans le cas d'une perte latente : On doit débiter un compte de la rubrique "27/37 Ecarts de conversion-Actif" et créditer le compte de créances ou de dettes correspondant. Par respect du principe de prudence, il est fait impérativement constater une provision par le débit du compte "6395 DAP pour risques et charges financiers" et par le crédit du compte "4706 Provisions pour pertes de change" ou "1516 Provisions pour pertes de change" . Hypothèse 2 : Dans le cas d'un gain latent : On doit créditer un compte de la rubrique "17/47 Ecarts de conversion-Passif" par le débit du compte de créances et de dettes correspondant.	